



HAL
open science

**La langue bretonne à l'école dans les années 1830 :
promotion d'un enseignement bilingue par
Yves-Marie-Gabriel Laouënan**

Fañch Postic

► **To cite this version:**

Fañch Postic. La langue bretonne à l'école dans les années 1830 : promotion d'un enseignement bilingue par Yves-Marie-Gabriel Laouënan. 2019. hal-02137806

HAL Id: hal-02137806

<https://hal.univ-brest.fr/hal-02137806>

Preprint submitted on 23 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La langue bretonne à l'école dans les années 1830 :
promotion d'un enseignement bilingue par Yves-Marie-Gabriel Laouënan¹
par Fañch Postic

Outre le fait d'être l'auteur de Kastel Ker-Iann², Yves-Marie-Gabriel Laouënan est aussi, en 1836, l'auteur d'un mémoire où, répondant à un concours de la Société d'émulation de Brest, il prône pour les enfants de la Basse-Bretagne, un enseignement qui, d'abord dispensé uniquement en breton, intégrera progressivement le français. Il avait déjà abordé cette question du bilinguisme dans son roman rédigé quelques années plus tôt³. Le mémoire, ainsi que différents documents et courriers s'y rapportant, se trouvent dans le fonds d'archives La Villemarqué, conservé aux Archives départementales à Quimper (fonds 263 J) et sont visualisables sur la collection « Fonds La Villemarqué » de la Bibliothèque numérique du Centre de Recherche Bretonne et Celtique : bibnumcrbc.huma-num.fr. Ces documents ont-ils été adressés à La Villemarqué par Laouënan lui-même ? S'agit-il – comme pourrait le laisser supposer la numérotation de différentes pièces ou encore la lettre (originale) de Laouënan à l'évêque de Quimper et la réponse (copie) de ce dernier, portée sur le document – de tout ou partie d'un dossier de l'évêché de Quimper qui aurait été confié (pour avis ?) à La Villemarqué (en 1843, quand Laouënan s'est adressé à monseigneur Graveran ?). Le fonds la Villemarqué conserve quelques lettres de Laouënan, dont la première est du 9 novembre 1845. Le docteur Louis Dujardin publie, dans son ouvrage La Vie et les œuvres de Jean-François-Marie-Maurice-Agathe Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton, 1775-1838 (Brest, 1949, p. 363-365), le brouillon de cette lettre et la réponse de La Villemarqué. Aucune de ces lettres, pas plus que deux lettres de Laouënan datées de 1858, n'évoque le mémoire. Figure également dans le fonds La Villemarqué un cahier, sans numérotation, où sont consignés les doubles des courriers et de la traduction française du mémoire adressés par Laouënan à la Société d'émulation de Brest, documents dont on trouve la transcription en annexe⁴.

Développer l'instruction populaire dans le Finistère :
un concours de la Société d'émulation de Brest

Une note publiée dans l'*Annuaire de Brest et du Finistère* pour l'année 1836⁵, illustrée par deux tableaux sur la situation de l'enseignement primaire dans le Finistère au 1^{er} janvier 1835, constate que, sur 100 enfants, seuls 17, en moyenne, fréquentent l'école⁶ : sur les 77 412 enfants de

¹ Le présent article reprend, enrichit et actualise le contenu de « Propositions pour un enseignement bilingue en 1836 Un mémoire inédit de Y.-M.-G. Laouënan », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t.CXXX, 2001, p.437-465 et « Le breton aux portes de l'école : des projets d'enseignement bilingue dans les années 1830 », *ArMen* n°127, mars-avril 2002, p. 42-47.

² Le manuscrit qui se trouvait dans la bibliothèque La Villemarqué, a été publié, transcrit, traduit et présenté par Yves Le Berre, Brest, CRBC, 2004, sous le titre de *Kastel Ker iann Koatanskour Le château de Kerjean-Coatanskour*. La publication est accessible sur le site du CRBC (<https://www.univ-brest.fr/crbc/>), et les clichés des originaux sur la Bibliothèque numérique : Kastel Ker iann Koatanskour.

³ Yves Le Berre, *op. cit.*, p.30-34, 125-128, 305-309.

⁴ Je tiens à remercier sincèrement Nelly Blanchard qui a assuré une relecture attentive de cet article.

⁵ « Note sur l'instruction primaire dans le Finistère », *Annuaire de Brest et du Finistère pour 1836*, publié en 1835, p.114-115.

⁶ 28 % dans l'arrondissement de Brest, 19 % dans celui de Morlaix, 14 % dans celui de Quimper, 6 % dans les arrondissements de Châteaulin et de Quimperlé.

5 à 12 ans que compte alors le département, « 64 358 sont, y lit-on, privés des bienfaits de l'instruction primaire ».

Cette conclusion provoque la réaction de la Société d'émulation de Brest⁷, dont l'une des principales préoccupations est, selon son règlement général, de « répandre l'instruction au moyen de cours gratuits » auprès des couches les plus défavorisées : « Un état de choses aussi déplorable doit exciter la sollicitude de l'autorité. Il ne pouvait manquer de fixer l'attention de la Société d'émulation de Brest. » Aussi, dans sa séance du 8 avril 1835, celle-ci décide-t-elle de doter d'une prime de 300 francs – en espèces ou sous forme de médaille – un concours qu'elle organise sur la question : « Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le Finistère, et quels seraient les moyens de les écarter ? » Pour y participer, les mémoires doivent parvenir au président de la Société avant le 1^{er} mai 1836⁸.

Deux seulement lui seront adressés, l'un en français, l'autre en breton, dont le seul point commun est de penser que la question tourne autour du problème de la langue. Pour le premier, il convient d'enseigner seulement le français : « L'auteur du mémoire français, note le rapport de la commission chargée d'examiner les projets, pense qu'il faut proscrire ou au moins négliger tout à fait une langue nuisible ou au moins inutile à l'instruction de nos campagnards, auxquels il ne faut enseigner que la langue française uniquement⁹. »

Qui en fut l'auteur ? Nous l'ignorons. Les mémoires ne devaient en effet porter aucune signature, mais une simple épigraphe qui, figurant également sur la lettre d'envoi, accompagnée cette fois du nom de l'auteur, permettrait au besoin de l'identifier. En effet, seule la lettre du vainqueur était destinée à être ouverte, toutes les autres devant être brûlées¹⁰. Nous ne connaissons la teneur du mémoire en français que par le peu qu'en dit le rapport de la commission. L'auteur semble, en tout cas, être un émule d'Auguste Romieu – à moins que ce ne soit Romieu lui-même !¹¹ –, le fameux sous-préfet de Quimperlé au lendemain de la révolution de 1830¹² puisqu'il propose, comme lui, d'accorder aux instituteurs et aux élèves des primes d'encouragement telles que celles qu'on applique au développement de la race chevaline : « Eh quoi ! écrit-il, chaque année des primes locales sont accordées et distribuées aux éleveurs qui conservent ou améliorent les races de nos chevaux et il n'en existe aucune pour les instituteurs des hommes, étrange anomalie. »

⁷ Fondée le 18 mars 1832, l'Académie de Brest devient, en 1834, Société d'émulation de Brest. Elle publie un *Annuaire de Brest et du Finistère*, et déclare, dans l'article 1^{er} du Règlement général de 1833 (Arch. dép. Finistère, 4 T 83), « s'occuper des travaux d'utilité générale qui se rattachent aux sciences, aux lettres et aux arts, et répandre l'instruction au moyen de cours gratuits ». Au début de 1836, la Société compte quelque 77 membres résidants et 50 membres correspondants. Les membres résidants de la Société se recrutent surtout parmi les négociants, les enseignants, les notaires, les avocats et les militaires, dont bon nombre appartiennent au milieu de la marine.

⁸ *Annuaire de Brest et du Finistère* pour 1836, *op. cit.*, p. 114.

⁹ LV45.052. Il s'agit, en fait, d'un projet du rapport présenté dont on ne sait s'il a été présenté devant la Société d'émulation. Voir en annexe.

¹⁰ « Nota » dans l'*Annuaire de Brest et du Finistère* pour 1836, *op. cit.*, p. 114.

¹¹ Romieu est certainement informé du concours puisqu'il est membre correspondant de la Société d'émulation de Brest.

¹² « Multiplions les écoles, créons pour l'amélioration morale de la race humaine quelques-unes de ces primes que nous réservons aux chevaux », avait écrit le sous-préfet de Quimperlé en 1831 dans la *Revue de Paris*, t. XXX, 1831, « La Chouannerie », p. 153. Voir à son propos : Robert Leclercq, « Auguste Romieu, un sous-préfet anti breton ? », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 365-378.

Quant au mémoire en breton, divers documents conservés dans les archives de Théodore Hersart de La Villemarqué permettent d'apporter quelques précieux éclaircissements¹³.

Les propositions de Laouënan en faveur de l'enseignement de la langue bretonne

L'auteur n'est autre qu'un juge de paix de Brest, Yves-Marie-Gabriel Laouënan, un homme à la vie pour le moins agitée¹⁴ : né à Loguivy-lès-Lannion en 1781, il s'embarque dès l'âge de treize ans. Fait prisonnier à diverses reprises, il passe treize ans dans les prisons anglaises. Ayant atteint le grade de lieutenant de vaisseau au moment de prendre sa retraite, il occupe alors la fonction de juge de paix du premier arrondissement de Brest, ville où il habite au n° 6 de la rue du Château. Laouënan est mort à Plouescat en 1862.

C'est le 8 avril 1836 qu'il fait parvenir aux membres de la Société d'émulation de Brest un mémoire volontairement rédigé en breton¹⁵ pour, écrit-il, « prouver que la langue bretonne n'est point un jargon grossier dénué de toute règle et de science, comme on le pense généralement ». L'envoi est accompagné d'une lettre de présentation en français où, après avoir mis en avant l'exemple, probant à ses yeux, de la langue galloise, il relève à travers l'histoire de Bretagne quelques exemples de nature à souligner la nécessité « d'instruire les peuples dans leur propre langue »¹⁶.

Laouënan attribue l'échec de l'instruction dans la partie bretonnante de la Bretagne à « une erreur fatale » d'appréciation : contrairement à l'idée, « malheureusement partagée par presque tous les comités d'arrondissement et communaux chargés de l'Instruction publique », selon laquelle « le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction dans la basse Bretagne est la langue bretonne qu'il faudrait avant tout détruire », Laouënan soutient « qu'on ne parviendra jamais à instruire [les enfants bretonnants] qu'en s'adressant à eux dans leur propre langue ».

Il défend donc l'idée d'une scolarisation d'abord effectuée en langue bretonne et de l'intégration progressive du français : une école primaire en breton serait créée dans chaque paroisse rurale pour apprendre à lire et à écrire dans cette langue ; puis une école bilingue dans chaque chef-lieu de canton pour apprendre le français comparé au breton, le calcul et le dessin ; un collège dans les villes importantes, et enfin une chaire bretonne dans chaque diocèse complèteraient le cursus scolaire.

L'une des priorités est donc de publier en langue bretonne les manuels et autres ouvrages nécessaires à l'enseignement. Et Laouënan de s'attacher à montrer que le breton est, contrairement à certaines affirmations de l'époque, une vraie langue qu'il convient non seulement de sauver d'une disparition – que certains appellent de tous leurs vœux – mais encore de promouvoir : il ne s'agit cependant en aucun cas, dans son esprit, de faire barrage au français, mais bien de faciliter l'apprentissage de celui-ci.

¹³ Ces documents ont-ils été adressés à La Villemarqué par Laouënan lui-même ? S'agit-il de tout ou partie d'un dossier de l'évêché de Quimper qui aurait été confié (pour avis ?) à La Villemarqué ? Les archives La Villemarqué conservent quelques lettres de Laouënan, dont la première est du 9 novembre 1845 à La Villemarqué : il est question du roman *Kastel Ker Iann*, mais pas du Mémoire (LV45.056 : bibnumcrtc.huma-num.fr/items/show/3398), voir en annexe). Peut-être la source est-elle double, puisque figure également dans le dossier un cahier, sans numérotation, où sont consignés les doubles des courriers et de la traduction française du mémoire adressés par Laouënan à la Société d'émulation de Brest.

¹⁴ Voir à son propos, Yves Le Berre, *op. cit.*, « Présentation.

¹⁵ LV45.046 (<http://bibnumcrtc.huma-num.fr/items/show/3388>). Le mémoire en breton est publié en annexe.

¹⁶ LV45.053 (<http://bibnumcrtc.huma-num.fr/items/show/3395>).

Voir en annexe.

Dans son mémoire, Laouënan n'échappe pas, toutefois, à certains poncifs de l'époque sur l'origine et l'antiquité d'une langue bretonne qui, considérée comme une « langue-mère », se serait conservée pure depuis quatre mille ans.

L'exemple probant de la langue galloise

L'un des points forts de l'argumentation de Laouënan tient dans l'exemple que fournit le pays de Galles où, soutenues par de grandes et riches familles aristocratiques, la langue et la culture connaissent un renouveau spectaculaire. Laouënan, proche de Le Gonidec avec lequel il entretient une relation épistolaire suivie¹⁷, s'intéresse d'ailleurs de très près à la situation galloise et se tient informé. La Société des galloisants d'Abergavenny¹⁸ organise alors ses premiers *eisteddfodau* sous l'impulsion du révérend Thomas Price, celui-là même qui vint rendre visite à Le Gonidec en 1829 à Angoulême pour soutenir, au nom de la Société biblique de Londres, le projet de traduction de la Bible en breton¹⁹. Ces relations qui s'intensifient entre Gallois et Bretons aboutiront en octobre 1838 à la participation d'une délégation bretonne à l'eisteddfod d'Abergavenny, conduite par Théodore Hersart de La Villemarqué²⁰.

Laouënan ne semble toutefois pas se faire d'illusion sur ses chances de succès, et l'avoue même dans la lettre qui accompagne son mémoire, le 8 avril 1836. Dès le 12 avril, pourtant, Le Gentil de Quélern, président de la Société²¹, lui répond par un courrier où il affirme partager entièrement ses conclusions et dit même avoir converti un sous-préfet de Brest²² d'abord « fort hostile »²³. Il faut dire que le président est lui-même bretonnant et parle plusieurs autres langues, dont l'arabe. Il est par ailleurs au fait de la situation galloise puisque, dès 1825, il a rencontré le

¹⁷ Les lettres échangées par Le Gonidec et Laouënan ont été publiées par le docteur Dujardin, *op. cit.*, p. 320-363. Aucune de ces lettres ne fait toutefois allusion au mémoire adressé par Laouënan à la Société d'émulation, alors qu'il y est largement question du projet de roman en breton, *Kastel Ker iann* dont Laouënan a, en 1834, confié le manuscrit à Le Gonidec pour corrections.

¹⁸ La Cymdeithas Cymreigyddion y Fenni (Société des galloisants d'Abergavenny) a été fondée en novembre 1833 et, dès l'année suivante, elle organise un eisteddfod, grande fête littéraire et musicale galloise. En 1837, Le Gonidec, Brizeux et La Villemarqué sont admis comme membres honoraires de cette Société animée par le révérend Thomas Price, Lady Augusta Hall et le Breton Alexis-François Rio.

¹⁹ À partir de 1825, Price et Le Gonidec échangent une correspondance. Les lettres de Le Gonidec à Price ont été reproduites dans le second volume des *Literary Remains of the R. Thomas Price, Carnhuanawc, vicar of Cwmdû, Breconshire, and rural dean*, ouvrage publié en 1855 par Jane Williams, p. 167-179. Elles ont été en partie reprises par le docteur Dujardin dans son ouvrage sur Le Gonidec.

²⁰ Sur ce voyage et sa préparation, cf. Fañch Postic, « Les premiers échanges interceltiques. Le voyage de La Villemarqué au pays de Galles », *ArMen* novembre 2001, p. 34-43 ; « La Villemarqué et le pays de Galles (1837-1838) : deux lettres inédites de Thomas Price », *Triade* 1, Brest, CRBC, 1995, p. 15-32. Cf. également Francis Gourvil, *Un centenaire. L'Eisteddfod d'Abergavenny (septembre 1838) et les relations spirituelles Bretagne-Galles*, Morlaix, 1938, ainsi que le chapitre IX de la thèse qu'il a consacrée à La Villemarqué et au *Barzaz-Breiz Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barzaz-Breiz (1839-1845-1867)*. *Origines, Éditions, Sources, Critique, Influences*, Rennes, Oberthur, 1960.

²¹ Vice-président de la Société d'émulation dès sa création, Emmanuel Marie Jean-Évangéliste, baron Le Gentil de Quélern, en devient le président en janvier 1836, après la mort subite de Jean-Antoine Solange Prié, le 31 décembre 1835. Né à Quimper le 29 décembre 1775, cet égyptologue reconnu fait également une belle carrière militaire qui le voit occuper des postes importants d'abord en Égypte et en Suisse, puis en France : directeur des fortifications en Corse, il l'est ensuite à Brest à partir de 1823, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite qu'il prend, en 1831, avec le grade de maréchal de camp. Cf. P. Levot, *Biographie bretonne*, t. II, 1843, p. 228-232. 1848. Voir Jean-Paul Peron, « Un crozonnais méconnu : Emmanuel-Jean l'évangéliste Le Gentil de Quélern (1773-1843), officier savant et érudit, *Avel Gornog*, n°15, 2005, p. 19-27.

²² Adrien Cocagne est sous-préfet de Brest de 1833 à 1848.

²³ LV45.047 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3389>). Voir en annexe.

révérend David Jones de passage à Brest²⁴, puis, en 1829, le révérend Thomas Price lors de son voyage en Bretagne. Il avait alors été question d'établir des liens épistolaires entre Bretons et Gallois et même d'organiser une sorte d'eisteddfod breton à Rennes²⁵.

Dans sa lettre, Le Gentil de Quélern demande à Laouënan de se charger lui-même de la traduction en français de son mémoire. La lettre traîna-t-elle ? Est-ce parce que le mémoire a été traduit entre-temps par une commission de la Société, comme semble l'indiquer le rapport ? Toujours est-il que, le 26 mai, n'ayant apparemment toujours pas de nouvelles de son envoi, Laouënan écrit à nouveau au président de la Société d'émulation, « craignant, d'après l'opinion qu'on a en général du Breton » que la Société ne l'ait pas jugé digne d'une traduction. C'est pourquoi il joint cette fois la traduction en français de son mémoire, dans le titre duquel « Finistère » a remplacé « Basse Bretagne »²⁶.

Le breton, langue à interdire

Laouënan a quelques raisons d'être pessimiste. Accepté tout au plus comme langue auxiliaire d'enseignement, le breton fait souvent à l'époque l'objet d'attitudes beaucoup plus radicales, comme dans le « Règlement pour les écoles primaires élémentaires de l'arrondissement de Lorient », adopté en cette même année 1836 par le comité supérieur de l'instruction primaire : « Art. 21. Il est défendu aux élèves de parler breton, même pendant la récréation et de proférer aucune parole grossière. Aucun livre breton ne devra être admis ni toléré²⁷. »

Si l'on en croit les commentaires de Laouënan, qui se fonde sur quelques indiscretions²⁸, c'est une attitude semblable qu'aurait adoptée, dans un premier temps, le comité de l'arrondissement de Brest²⁹, avant d'adoucir quelque peu sa position après avoir justement pris connaissance de son mémoire. « J'ai dernièrement appris, écrit-il, que le Comité de l'arrondissement pour l'instruction publique avait d'abord décidé par son projet de règlement, que l'usage de la langue bretonne serait

²⁴ Lettre de David Jones à Richard Philipps du 14 janvier 1825, publiée par le docteur Dujardin, *op. cit.* p. 264-267. Le révérend gallois y évoque « le colonel du Quélern, qui a une connaissance parfaite du breton et parle l'arabe aussi bien que plusieurs langues orientales ». « ...Nous avons convenu de correspondre, ajoute-t-il, dans le dessein de promouvoir la littérature bretonne. »

²⁵ Lettre de Thomas Price à David Jones, 5 août 1829, publiée par le docteur Dujardin, *op. cit.*, p. 270-271. « Il [le colonel du Penhouët, colonel de la gendarmerie de Bretagne] me donna une lettre d'introduction pour le Colonel de Quélern, commandant des fortifications de Brest, qui est également un homme remarquablement habile et qui possède une des plus belles bibliothèques anciennes privées que j'ai jamais vues. Ces messieurs me pressèrent de faire un séjour dans la contrée et me demandèrent mon adresse en me proposant d'ouvrir une correspondance sur les questions celtiques et anciennes. Le Colonel de Quélern demanda aussi que je lui envoie les noms et les adresses des savants celtiques. [...] Ils me supplièrent aussi de m'efforcer de décider quelques-uns de nos compatriotes à aller de nouveau en Bretagne et à se rencontrer avec leurs antiquaires dans ville centrale, Rennes, par exemple. Si quelques-uns de nous pouvaient y aller, l'an prochain nous pouvons nous arranger pour annoncer et préparer une sorte d'Eisteddfod, non pas quelque chose de niais... Je désirerai voir une réunion vraiment littéraire... »

²⁶ LV45.051 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3393>). Voir la lettre et traduction en français du mémoire en annexe.

²⁷ Cité par Fañch Broudic, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, PUR, 1995, p. 362.

²⁸ Peut-être informé par son collègue Le Coat-Dubois, juge de paix du canton de Brest, qui siège au comité en tant que doyen des juges de paix.

²⁹ Placés sous l'autorité du préfet, les comités supérieurs d'instruction primaire d'arrondissement sont présidés par le sous-préfet. Selon l'article 18 de la loi du 28 juin 1833, en sont membres : le maire du chef-lieu, ou le plus ancien maire de la circonscription ; le juge de paix ou le plus ancien des juges de paix ; le curé ou le plus ancien curé ; un ministre de chacun des autres cultes reconnus par la loi ; un proviseur, principal de collège, professeur, régent, chef d'institution ou maître de pension désigné par le ministre de l'Instruction publique ; un instituteur primaire résidant dans la circonscription, désigné par le ministre ; trois membres du conseil d'arrondissement ou habitants notables désignés par ledit conseil ; les membres du conseil général qui ont leur domicile dans la circonscription.

absolument interdit aux maîtres d'école de campagne, l'avait modifiée après la lecture de mon Mémoire, en déclarant qu'on instruira de préférence les enfans en français, chaque fois qu'on le pourra, mais que toutefois on pourra leur parler en breton chaque fois qu'on ne pourra se faire entendre d'eux autrement. » Le règlement, adopté par le comité dès le début de 1834, stipulait déjà dans son article 19 : « Il est interdit aux instituteurs d'enseigner l'idiome breton ; ils pourront seulement se servir de cette langue pour communiquer avec les enfans qui n'entendraient pas le français³⁰ ».

Au début de 1835, choqué par la subvention que le ministre de l'Instruction publique, François Guizot, avait accordée pour la diffusion de soixante-dix exemplaires de l'ouvrage breton *Simon a Vontroulez*, édité par l'imprimeur Lédan³¹, ce même comité avait pris la résolution suivante :

Le comité décide que la distribution sera faite ; mais en même temps, il déclare qu'il a vu avec étonnement qu'on le chargeât de distribuer un ouvrage qui ne fait que perpétuer l'usage d'un idiome que tous ses efforts tendent graduellement à détruire, parce qu'ils [sic] s'oppose au progrès de l'instruction dans les campagnes ; qu'il les isole des villes et les rend par conséquent moins accessibles à la civilisation. C'est pourquoi il émet le vœu qu'à l'avenir on n'accueille plus d'ouvrages écrits en langue bretonne pour l'arrondissement de Brest ou qu'au moins on ne le charge plus de semblables distributions³².

C'est le sous-préfet Cocagne, président en exercice du comité, qui se charge d'en informer l'imprimeur morlaisien, dans un courrier où il ajoute :

Si vous voulez y réfléchir, Monsieur, vous verrez que le travail que vous avez entrepris et parfaitement exécuté, j'en suis convaincu, est de nature à produire peu de bien, pour ne rien dire de plus, dans nos populations non-encore françaises, et vous donnerez une autre direction à vos entrepôts³³.

On imagine donc toute la persuasion dont dut faire preuve Le Gentil de Quélern pour renverser une opinion aussi tranchée !

En janvier 1836, une nouvelle version du règlement propose une mouture à peine plus nuancée de l'article sur la place du breton à l'école :

La langue française étant la langue nationale, les efforts constants de l'instituteur tendront à la propager ; il ne pourra se servir de la langue bretonne que pour communiquer avec les enfans qui n'entendraient pas le français³⁴.

Cette nouvelle rédaction est donc antérieure au mémoire de Laouënan. Y aurait-il eu une nouvelle formulation dont nous n'avons plus trace ? C'est bien possible, d'autant plus qu'en 1836, le baron Le Gentil de Quélern, qui habite Brest, devient membre de droit du comité, en tant que nouveau conseiller général du canton de Crozon³⁵.

³⁰ Arch. Dép. du Finistère, 1T9.

³¹ François Guizot (1787-1874) est ministre de l'Instruction publique d'octobre 1832 à février 1836, puis de septembre 1836 à avril 1837. En 1834, il accorde à l'imprimeur Lédan une aide de 500 francs pour la diffusion de son ouvrage *Simon a Vontroulez* dans les écoles (cf. Joseph Ollivier, *La Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, Le Goaziou, 1942, p. 415, note 2). *Simon a Vontroulez pe ar marc'hadour-merc'her, heuliet eus a oevrou dalif Simon a Vontroulez*, publié par Lédan en 1834, est la traduction, ou plutôt l'adaptation bretonne, de *Simon de Nantua ou le marchand forain* de Laurent de Jussieu. Arch. dép. Finistère, 1 T 9.

³² Supplément au mémoire, note (b). LV045.053 (<http://bibnumcrlbc.huma-num.fr/items/show/3395>).

³³ *Id.*

³⁴ Arch. dép. Finistère, 1 T 9, article 11.

³⁵ En 1836, il est en effet élu au conseil général du Finistère pour le canton de Crozon et, résidant à Brest, devient membre de droit du comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Brest.

Il semble donc évident que le mémoire a fait quelque bruit. Laouënan cite par exemple un courrier d'encouragement reçu d'un correspondant souhaitant garder l'anonymat, à qui « l'autorité secondaire » a interdit de recevoir et de diffuser des ouvrages en langue bretonne. Les ouvrages cités étant essentiellement des productions de l'imprimeur morlaisien Lédan, on peut se demander si ce dernier n'est pas lui-même l'auteur de la lettre, d'autant plus qu'il a fait parvenir à Laouënan une copie du courrier que lui a adressé, en mars 1835, le sous-préfet de Brest (« l'autorité secondaire ? »)³⁶. À cette époque, Laouënan est effectivement en relation avec l'imprimeur morlaisien, puisque, dans une lettre au préfet en mai 1837, il rappellera comment, deux ou trois ans plus tôt, le comité d'instruction de l'arrondissement s'était opposé à la distribution de l'ouvrage *Simon a Vontroulez* dont il s'était chargé pour l'arrondissement de Brest. Il en profite d'ailleurs pour renouveler sa demande, arguant que depuis le comité changé d'avis³⁷.

C'est également après avoir entendu parler du mémoire que le pasteur John Jenkins³⁸, missionnaire baptiste d'origine galloise installé à Morlaix en février 1835, demande à rencontrer son auteur³⁹. En 1843, M^{gr} Graveran dira en avoir eu, lui aussi, des échos élogieux à l'époque⁴⁰. Il faut savoir qu'avant de prendre la tête du diocèse de Quimper, Joseph-Marie Graveran, né à Crozon en 1793, était, depuis 1826, curé de la paroisse Saint-Louis de Brest et c'est à ce titre que, à l'extrême fin de 1837 ou au début de 1838, il remplace Pierre-Marie Inizan, le curé de Recouvrance, au sein du comité supérieur d'instruction primaire de Brest.

Le breton, langue à préserver et à enseigner

Nul doute en tout cas que la question embarrasse, d'autant plus que Laouënan présente clairement la langue bretonne comme moyen de mieux apprendre le français. Dans son rapport⁴¹, la commission chargée par la Société d'émulation d'examiner les mémoires n'évoque pour ainsi dire pas le mémoire en français dont le compte rendu se résume à quelques lignes. Il faut dire que son auteur ne semble guère persuadé de l'intérêt même du concours et se contente de quelques propositions à caractère économique : développer les moyens de communication, et notamment les chemins vicinaux, prolonger les baux ruraux de neuf à dix-huit ans, instaurer des primes !

La commission s'attarde au contraire longuement sur le projet de Laouënan dont elle reconnaît la « plus haute portée » et dont elle reprend les conclusions sur la nécessité de maintenir et de développer la connaissance du breton et sur les bienfaits du bilinguisme :

Nous terminons en disant avec lui que s'il est vrai que l'on soit autant de fois homme que l'on sait de langues, il n'est pas moins vrai que l'on n'est, à vrai dire aussi, l'homme d'un pays qu'autant que l'on en parle l'idiome ». « Ce qui est certain, lit-on encore, c'est qu'une langue de plus dans la somme des connaissances humaines nous semble d'un poids et que dès lors il faut se garder de l'anéantir.

³⁶ Supplément au mémoire, note (b). LV045.053 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3395>).

³⁷ Arch. Dép. Finistère 1T202.

³⁸ John Jenkins (1807-1872). Cf. Dewi Jones, « Cent ans d'évangélisation. Les missionnaires gallois en Basse-bretagne », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, CRBC, 1987, p. 167-186.

³⁹ Supplément au mémoire, note (i). LV045.053 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3395>). Peut-être a-t-il été averti par M. Le Fourdey, pasteur protestant qui siège au comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Brest.

⁴⁰ LV45.055 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3397>). Voir en annexe.

⁴¹ Rapport en annexe. LV45.052 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3394>).

Si l'on en croit Laouënan, la Société d'émulation de Brest aurait effectivement nettement pris position en faveur du breton, déclarant :

qu'il ne fallait pas chercher à détruire la langue bretonne, qui loin d'être nuisible au français, en facilitait au contraire la connaissance, comme étant une langue mère, méthodique, logique et rationnelle, et n'ayant rien de commun avec le mauvais jargon de la haute Bretagne ni les vilains patois de nos diverses anciennes provinces, qu'on devait au contraire tâcher de détruire ou du moins de corriger⁴².

Il s'agit bien là de quelques-unes des grandes lignes développées dans son mémoire par le juge de paix qui, comme c'est souvent le cas à l'époque, n'a visiblement guère d'estime pour le gallo voisin :

Quelle différence, écrit-il, de ce langage informe et grossier à notre langue mère, qui a sa syntaxe propre et neuf ou dix lettres muables qui concourent tant à l'euphonie ; qui a trois verbes auxiliaires, qui conjugue ses verbes actifs de cinq manières et ses verbes passifs de quatre. Quelle différence enfin du jargon Gallo à cette langue mère qui a, selon l'opinion la plus générale, fourni des racines au grec, au latin et à l'allemand⁴³.

La question de l'enseignement du breton semble alors avoir soulevé un véritable débat à Brest et c'est probablement ce qui explique le délai mis à décerner un prix qui, à l'évidence, aurait dû revenir à Laouënan. Les compléments d'informations qui lui auraient été demandés ne sont sans doute qu'un simple moyen de gagner du temps : il aurait été reproché au mémoire de Laouënan, « d'une part, d'être trop court et trop précis ; et, d'autre part, tout en faisant connaître les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le Finistère, et le remède à y porter, de ne point assez entrer dans les détails sur les ouvrages faits pour y parvenir⁴⁴ ». Il aurait été ensuite prétexté qu'aucun des mémoires ne répondait vraiment à la question posée, et que le prix ne pouvait donc être décerné :

Bien qu'il y ait un an déjà depuis le 8 de ce mois que j'ai remis mon Mémoire breton à la Société d'émulation de Brest, je suis encore à connaître sa décision à ce sujet. Je sais seulement qu'un autre mémoire écrit en français, lui a été présenté & que les commissions chargées de les examiner et d'en faire un rapport, s'étant enfin entendues et réunies avaient déclaré, qu'aucun des deux Mémoires n'avait rempli le but proposé, mais que chacun d'eux ayant son mérite, au lieu du prix décerné, il sera fait à chaque auteur un don de livres à leur choix, pour la valeur de cent francs⁴⁵.

En avril 1837, le juge de paix n'est donc toujours pas fixé sur le sort de son mémoire et sur le résultat définitif du concours.

Se fondre dans la « grande unité française »

C'est sans doute pourquoi, le 10 mai 1837, il décide de s'en remettre directement au préfet, le baron Germain Boullé⁴⁶ et, comptant sans doute sur les origines vannetaises de ce dernier, il lui

⁴² Supplément au mémoire, note (k). LV045.053 (<http://bibnumcbrbc.huma-num.fr/items/show/3395>).

⁴³ Il faut, semble-t-il, attendre 1857 et la publication des *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan* par le docteur Alfred Fouquet pour voir enfin soulignés la spécificité et l'intérêt de la langue et de la culture du pays gallo.

⁴⁴ Supplément au mémoire. LV045.053 (<http://bibnumcbrbc.huma-num.fr/items/show/3395>). Aucun de ces reproches n'apparaît dans le projet de rapport de la commission.

⁴⁵ Supplément au mémoire, note (i). LV045.053. (<http://bibnumcbrbc.huma-num.fr/items/show/3395>).

⁴⁶ Né à Pontivy en 1786, Germain Boullé devient préfet du Finistère en mars 1836 et le restera jusqu'en 1848. Son attitude n'est sans doute pas aussi tranchée que le laisse supposer sa réponse à Laouënan. Sollicité en 1837 pour donner son avis sur l'opportunité d'attribuer une subvention ministérielle à diverses publications bretonnes de Lédan, il apporte son soutien à l'imprimeur : « Plusieurs de ces écrits sont aucun doute, propres à exercer une utile et salutaire influence

adresse une copie de son mémoire sur une question qui, écrit-il, « touche à l'avenir et au bien-être de tous les cultivateurs, artisans et ouvriers de notre Département bretonnant »⁴⁷. La réponse du préfet ne tarde pas qui, dès le 5 juin, lui signifie un avis final qui a, pour le moins, le mérite de la clarté :

Vous voudriez, Monsieur, que l'instruction primaire se donnât en breton dans nos campagnes et que chaque commune y eût son école bretonne. Cette idée certes devrait être suivie si les Bretons ne devaient pas se fondre chaque jour davantage dans la grande unité française. Mais par cela seul que nous ne formons aujourd'hui qu'une nation, que nous avons la même constitution, les mêmes lois, le même gouvernement, de bons esprits peuvent croire que toutes ces choses communes nous amèneront à n'avoir aussi qu'une même langue et que dès lors, il faut éviter ce qui tendrait à en retarder le moment. C'est là sans doute, Monsieur, ce qui a fait que votre mémoire n'a pas obtenu auprès de la Société d'émulation et du Comité supérieur de Brest le succès qu'auraient désiré vos convictions⁴⁸.

Le débat est-il clos ? Pas vraiment car dans l'*Annuaire de Brest et du Finistère* pour l'année 1838, est publiée une « Notice sur langue celtique ou bretonne » qui insiste sur l'antiquité de la langue bretonne et sa parenté avec les autres langues anciennes, en se référant notamment aux travaux de dom Pezon ; mais le plus surprenant est ce que l'on peut lire dans l'avant-propos qui vient présenter le contenu du volume. Évoquant la notice – anonyme – qui présente la langue celtique comme la première langue parlée dans toute l'Europe, « antérieure à l'existence des Grecs et des Romains », l'auteur – sans doute le président Le Gentil de Quélern lui-même – se permet d'ajouter :

On peut donc s'étonner de l'acharnement de quelques individus qui prétendent anéantir cette précieuse médaille, la plus ancienne et la plus curieuse de toutes celles que le temps a épargnées jusqu'à nos jours. Mais nous réservons pour une autre publication sur ce sujet des développements qui seraient déplacés dans cet avant-propos

Quand on sait que ce volume porte sur sa page de titre : « Avec l'autorisation de M. le Baron Boullé préfet du Finistère », cela tiendrait presque de la provocation ! Mais cette annonce n'aura, semble-t-il, pas de suite.

Dans les *Annuaire*s successifs, il ne sera pas question du mémoire de Laouënan, ni du concours de la Société d'émulation. Faute d'avoir obtenu satisfaction de la part de l'État, Laouënan se tournera vers l'Église, en adressant, en 1843, son mémoire à M^{gr} Graveran, nommé à la tête de l'évêché de Quimper en mai 1840. Si la réponse de l'évêque se montre plus favorable à la langue bretonne, elle n'est finalement guère plus encourageante que celle du préfet pour le juge de paix brestois : croyant reconnaître chez Laouënan l'école de Le Gonidec, il invite d'abord les Bretons à s'entendre sur l'écriture du breton, ce qui lui paraît quelque peu mission impossible. Peut-être l'ancien curé de Brest ne veut-il pas raviver un débat dont il a été le témoin.

Laouënan aura-t-il la satisfaction, comme il l'avait demandé au préfet, de voir son mémoire déposé à la bibliothèque de la ville de Quimper, « persuadé d'avance qu'un jour cette question sera soulevée de nouveau, et qu'on sera bien aise de savoir comment elle avait été envisagée⁴⁹ ». Nous

sur l'esprit des habitants de nos campagnes », écrit-il alors à M. Calloc'h, l'inspecteur des écoles primaires de Quimper, citant notamment la traduction de *Simon de Nantua* et celle des *Veillées villageoises*. (Arch. dep 1 T 202).

⁴⁷ Arch. dép. Finistère, 1 T 202.

⁴⁸ LV045.053. (<http://bibnumcrlbc.huma-num.fr/items/show/3395>).

⁴⁹ 43 Arch. dép. Finistère, 1 T 202.

l'ignorons car, si le préfet semble effectivement avoir fait le nécessaire⁵⁰, la bibliothèque ne conserve pas de trace d'un tel dépôt.

Enseignement bilingue : les rendez-vous manqués des années 1830

L'idée quelque peu novatrice d'un enseignement bilingue n'est toutefois pas totalement nouvelle. Le 15 novembre 1831, le ministre de l'Instruction publique, Montalivet⁵¹, avait sollicité l'avis des préfets des départements bretonnants sur un projet qui se proposait déjà d'enseigner le français par le breton. Le raisonnement était assez proche de celui de Laouënan :

L'auteur de ce projet, après avoir rappelé que, dans la majeure partie de la Bretagne, les habitants parlent exclusivement le bas-breton, expose que, si on veut les éclairer au moyen des écoles normales primaires, il faut avant tout leur enseigner le français d'après une méthode progressive, mais sûre. Il représente que dans les écoles que possèdent les villes, on met, de prime abord, entre les mains d'enfants qui ne connaissent pas un mot de français, des grammaires ou autres ouvrages écrits entièrement en cette langue ; qu'on leur fait ainsi employer un temps considérable à apprendre fort peu de choses, et que, de retour dans leurs campagnes, ils perdent bientôt de vue les notions légères et incomplètes qu'ils ont reçues d'après un mode aussi défectueux⁵².

Le projet proposait d'établir « un système gradué d'enseignement » de deux ans dans ces écoles normales supérieures :

La première année serait consacrée à l'enseignement, par principe, de la langue celto-bretonne, chaque élève s'y occuperait suivant le district auquel il appartiendrait, de l'étude de l'un des quatre principaux dialectes qu'offre cette langue. Nos livres élémentaires seraient abrégés et traduits du français en bas-breton et les élèves seraient exercés à l'intelligence parfaite de la lettre ainsi que de l'esprit de ces livres qui contiendraient les éléments de la lecture, de la morale, de la religion, du calcul, de la géographie, de l'histoire, etc.

Les cours de la deuxième année consisteraient 1° dans un cours de celto-breton comparé où l'on établirait tous les rapprochements possibles entre les quatre dialectes ; 2° dans un cours de grammaire française dont les éléments seraient écrits en celto-breton, à l'instar des grammaires latines et grecques. En outre, les mêmes livres que, l'année précédente, les élèves avaient étudiés en celto-breton, écrits cette année en français et non abrégés, serviraient à leur enseigner la langue française et à se fortifier dans la lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme, la géographie, l'histoire, etc. Enfin, les élèves des écoles normales primaires iraient ensuite renouveler les mêmes cours dans leurs cantons respectifs.

Mais seul le préfet du Morbihan, Édouard Lorois⁵³, avait répondu positivement, tandis que ses collègues du Finistère, Pellenc⁵⁴, et des Côtes-du-Nord⁵⁵, Jean-Baptiste Thieullen, se montraient au

⁵⁰ « Suivant le désir que vous m'en exprimez je fais déposer votre mémoire à la bibliothèque de Quimper », lettre à Laouënan, 5 juin 1837, LV045.053 (<http://bibnumcrtc.huma-num.fr/items/show/3395>). Il n'y a pas de trace de cette affaire dans les archives municipales de la ville de Quimper.

⁵¹ Marthe Camille Bachasson, comte de Montalivet (1801-1880), est ministre de l'Instruction publique et des Cultes du 13 mars 1831 au 27 avril 1832, avant de retrouver le ministère de l'Intérieur qu'il avait déjà occupé de novembre 1830 à mars 1831.

⁵² Arch. dép. Finistère, 1 T 202. Cf. Daniel Bernard, « La langue bretonne à l'école primaire. Un projet officiel d'enseignement bilingue en Basse-Bretagne, en 1831 », *Annales de Bretagne*, t. XXXII, 1917, p. 1-9.

⁵³ Édouard Lorois (Nantes 1792-Arzal 1863) a été préfet du Morbihan de 1830 à 1848.

⁵⁴ Et non Auguste Billard, comme le suppose Daniel Bernard, *op. cit.*, p. 9, note 1, qui, à peine installé en janvier 1831, se voit déplacé dès le mois de mai. Né à Paris en 1790, Gabriel Charles Joachim Pellenc lui succède en mai 1831 et reste à Quimper jusqu'en mai 1832. Nommé préfet de l'Isère, il est membre correspondant de la Société d'émulation de Brest.

⁵⁵ Jean-Baptiste Thieullen (Rouen 1789-Paris 1862) a été préfet des Côtes-du-Nord de 1830 à 1848.

contraire favorables à la disparition pure et simple de la langue bretonne. Comme Montalivet est nommé au ministère de l'Intérieur en avril 1832, le projet n'aura pas de suite⁵⁶.

En ce début des années 1830 les positions des ministres, préfets ou sous-préfets sont loin d'être unanimes face à la langue bretonne et à son enseignement. On peut se demander ce qu'il serait advenu du projet de Laouënan si les circonstances avaient réuni, au moment du concours de la Société d'émulation de Brest, un ministre tel que Montalivet et un préfet tel que Le Pasquier⁵⁷, originaire de l'Yonne, qui, succédant à Pellenc dans le Finistère, montrait une réelle sympathie pour une langue bretonne qu'il avait décidé d'apprendre et même d'utiliser dans ses discours ?

« Un jour cette question sera soulevée de nouveau, et on sera bien aise de savoir comment elle avait été envisagée » : l'avenir semble, d'une certaine façon, avoir donné raison au juge de paix brestois, même si l'instruction s'est finalement développée dans le Finistère sans le support de la langue bretonne et même largement à ses dépens. Si l'on peut retrouver chez Laouënan certains arguments chers aux partisans de l'enseignement du breton, au sein des écoles Diwan notamment⁵⁸, les positions des comités supérieurs de l'instruction primaire, comme celle du préfet Boullé qui met en avant la « grande unité française », ont également toujours des défenseurs très actifs. Mais la situation est bien différente : si au milieu des années 1830, il s'agissait pour Laouënan de faciliter l'apprentissage du français pour des enfants en grande majorité monolingues bretonnants, aujourd'hui il s'agit d'enseigner le breton à des élèves dont ce n'est pas la langue maternelle.

⁵⁶ Fañch Broudic, *op. cit.*, p. 363-364.

⁵⁷ Ambroise Augustin Le Pasquier (1788-1839) est préfet du Finistère de 1832 à 1834. Originaire de Turny dans l'Yonne, il apprend le breton, prononçant des discours des conseils de révision, entretenant même une correspondance en langue bretonne avec l'imprimeur Lédan. (Cf. Yves Le Gallo, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, 1991, t. II, p. 1029, notes 11, p. 1029, notes 3 et 5, et p. 1032, note 1).

⁵⁸ Dans les écoles *Diwan*, l'enseignement se fait uniquement en breton, par immersion, en maternelle et en CP et le français est progressivement introduit, du CE1 au CM2.

ANNEXES

Documents

Copie de lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan au baron Emmanuel Le Gentil de Quélern, président de la Société d'émulation de Brest⁵⁹

Brest, le 8 Avril 1836

Messieurs

La question qui vous occupe [sic] en ce moment, et qui en effet mérite toute votre sollicitude, a également été l'objet des méditations de nos voisins d'outre-mer.

Là, comme chez nous, on avait d'abord cru que le premier obstacle à la propagation de l'instruction populaire dans la Principauté de Galles, était la langue galloise, et que la première chose à faire, était, à l'exemple d'Édouard 1^{er}⁶⁰, de détruire jusqu'à sa dernière trace. Mais, mieux avisés, ils sont bientôt revenus de leur erreur, et à l'exemple de ce même Édouard, ils ont pensé que pour mieux réussir il fallait s'adresser aux Gallois en gallois même ; Et c'est alors qu'ils adoptèrent le système scolaire que je retrace dans le Mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ce mémoire obtiendra-t-il votre suffrage ? Je ne le pense pas. Cependant de tout temps on a recommandé d'instruire les peuples dans leurs propres langues.

Charlemagne ordonne dans ses capitulaires aux pasteurs de la Bretagne, qu'il venait de conquérir, d'instruire leurs troupeaux dans la langue du pays.

Le concile de Châteaugontier, tenu en 1231, défend de donner de cure en basse Bretagne à celui qui n'entend pas et qui ne parle pas bien la langue

En 1565, un arrêt du Parlement de Bretagne déclare qu'un recteur. bas-breton est tenu de savoir la langue du pays, si son vicaire ne la sait pas, sans quoi il doit quitter sa cure.

C'est, partant de ce principe que dom Le Bouthillier, célèbre réformateur de la Trappe, refusa en 1655, l'évêché de Léon, parce que, disait-il, il ne savait pas le breton.

Et de nos jours, le feu Prince de Roc'h-an, ancien archevêque de Besançon⁶¹, refusa pour le même motif, l'Évêché de Quimper, après Dombidau de Crouseilhès⁶².

Enfin, la déclaration du Roi de 1742, rendue sur la demande des Etats, exclut du concours pour les cures de basse-Bretagne ceux qui ne savent pas la langue du pays.

Voilà, Messieurs, joints à ma propre expérience, les motifs qui m'ont engagé à vous adresser mon Mémoire, et à l'écrire de préférence en breton, pour vous prouver que la langue bretonne n'est point un jargon grossier dénué de toute règle et de science, comme on le pense généralement. Au surplus, votre honorable Président est encore plus à même que moi de vous faire connaître toute sa richesse et sa beauté, et je m'en rapporte entièrement à lui pour la traduction et l'interprétation de mon Mémoire.

J'ai &c. &c.

Messieurs les membres de la Société d'Emulation de Brest

⁵⁹ Copie sur cahier manuscrit LV45.053 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3395>).

⁶⁰ Édouard I^{er} (1239-1307), roi d'Angleterre de 1272 à sa mort, fait la conquête du pays de Galles et de l'Écosse.

⁶¹ Né en 1788, le duc Louis de Rohan a été ordonné prêtre en 1822. C'est après le décès accidentel de sa femme qu'il entre à 1819 à Saint-Sulpice. Il devient archevêque d'Auch en 1828, puis de Besançon. Nommé cardinal en 1830, il séjourne un temps en Belgique et en Suisse après les événements de 1830, ne regagnant son diocèse qu'en 1832. Il y est mort en 1833.

⁶² En 1823, c'est Jean-Marie Dominique de Poulpiquet de Brescanvel qui succède à Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhès à la tête de l'évêché de Quimper.

Mémoire en breton adressé par Yves-Marie-Gabriel Laouënan à la Société d'émulation de Brest⁶³

Skrid evid ar strollad a gendamouez a Brest.

Ra zélaouo neb an deuz diskouarn da glévout
St Vazé pen 13 V. 9.

Pé ré int ann harzou oud diorroadur deskadurez ar bobl [é]⁶⁴ vreiz-izel, ha pétra a véfé da ober évit ho fellat ?

Chétu azé, Aotrounez, ma n'em faziann ket, ar goulenn oc'h euz gréad ouz-oc'h hoc'h-unan, goudé heb mar, béza reizet taolenn ar skoliou elfennuz er finister, hag hini ann niver a vugalé a bep reiz ho hent, hag anavezet gant glac'har pénaoz eur buguel hep kén war zeg enn doé eunn tammig a zeskadurez é Vreiz-izel.

Ann dra-zé a zo e gwirionez gwalvanuz hag a zelez evit gwir holl bréder ar c'halloud hag hini minnound ho c'henvroiz. Kouskoudé [ar] respond d'ar goulenn-zé néo ket diéz ; rag an[n] dic'hounidigez euz ar skoliou a vréman diwar ar méaz, hag er[ez] ar vugalé d'h[o] heulia a zeu euz ho reizadur hag euz eur fazi gwalluz meurbed d'ar vro-man, ha siouaz, rannet gant toast da vad an holl gannaduriou euz ar vro karget euz ann deskadurez enn-hi ; da lavaroud éo penaos war ho ménoz, ar brassa hars a énep diorradur ar vreiz izelis, eo ann iez brézounek, ha pénaoz an dra genta da ober a véfé he gas-da-get ; hag évit kement-sé ho deuz difennet, a énéb ali an diveza Prefed a finister hag hini ar ministr ar gelennadurez holleg, al lévriou brézounek ha zo-ken ann troidigez enn iez-zé euz an obériou ar ré c'halloudusa da skuila⁶⁵ ar pleg évit ar wiziegez é touez ar vreiz izéliz diwar ar meaz, kenn éneb ouc'h pep gwellaen, ha pé ré ne hellor biken kélen nemert dré ho iez ho unann, péhini, pell diouz beza eunn harz oud an deskadurez, a zo, en éneb eunn iez gwiziez hag alc'houez skiand ann arwesiou-koz.

N'euz ked eur ger brezounek ha na zigaz gant-han koun euz a eunn digwez brudet bennag, euz a eunn darvoud historik, pé euz a eul lez hano anat péhini a vern atao da c'houzoud ar meneck pa choantaur komz ha skriva gant freazded diwar benn traou ar vro. Arrüoud a ra dré red euz ar réoliou ha reiz-vad ann iez mamm-zé, pénaoz bretouned Breiz izel ho deuz, en holl, eur spéred hag eur skiand mad, ha pénaoz é komzond holl freaz ha gand eunn doaré a anaoudégez euz an déradégez akeduz euz ar gériou pa gomzont en ho iez ho-unann.

Euz ar skiand-zé éo é teu dézo ann érez da goumz gallek. Aounn ho deuz, zo-ken pa her gomzond fréaz, da gomz a énéb her réoliou hag en eunn doaré dizéréad.

N'en em faziit ket, aotrounez, ar vrétoned a Vreiz-izel a gomz gant sulvui a fréazded ho iez, ma-z-éo evit-ho holl skouarnuz, da lavaroud eo deut dézo dré ar skouarn hep ken, ha dalc'het da galz a gemmaduriou a zeufé da vrouda sulvui ho diskouarn kizidick meurbet ma pelléet ouch réoliou, pé ré n'anavezont ket ho hunan hogen pé ré ho deuz sunet ével al léaz, war vroun ho mamm, ha pé ré a heuliont gant aket dré skouer, ha nerz ijin ho iez hebken. ével-se ivé é c'houarzont peur liesa da fri ann diavésiad pé eur bourc'hiz a gomz dézo enn eunn doaré dizéréad. ann iez-zé a bad abaoué pévar mil bloaz, a zo en em viret pur abaoué, hag en deuz dalc'hed ouc'h ar c'hant-vedjou ével ouc'h ann trec'hérien ; hac hirio an deiz ez éo atao ann heveleb-unan. evel sé ivé hor c'henvroad gwiziek meurbed, ann abbat Pezron né hellaz ked, en hé zouéz euz eunn hevelep burzud, en em viroud ouc'h crial pénaoz é oa anad é ioa ioual. Doué é pado keit ann amzériou, dré

⁶³ Archives La Villemarqué. LV45.046 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3388>). On en trouvera ci-après la traduction en français proposée par Laouënan lui-même.

⁶⁴ Un « B » est ajouté au-dessus de « vreiz-izel ». Le manuscrit comporte quelques corrections et ajouts qui sont peut-être de la main de La Villemarqué. Le manuscrit présente aussi des manques et des mots effacés. Nous avons tenté d'y remédier par des ajouts entre [...].

⁶⁵ Lecture incertaine.

ma renté, ével ann hébréach, gériou ann Aotrou enn eunn douaré déréad ha diaoz ; hag evit gwir ann test a gément-sé neuz nemet lenn troidigez ann Testamant-nevez é brézounek gand ann aotrou Le Gonidek, pehini a zeu ouc'h penn da drei ivé é Brézouneck ann testamant koz diwar c'houlenn ar strollard Biblig a Londrez.

Eh, chétu-azé ann iez à feller⁶⁶ kas-da-get ! Ha dic'hourvez oar-ta, pénaoz diwar 2,573,935, den a zalc'h Breiz, ann hanter toast da vad anézo a gomz brézounek, ha pénaoz ann hanter zé a zo atao en em viret enn hé stad abaoué meur a gant-vedou, daoust petra bennag ma-z-éo bet ann niver euz ann dud enni. Penaos ar finister, hé unan a zalc'h 524,396, den ha pénaoz war 77.412, bugel euz an départamant man, da bé ré é vern rei deskadurez, 70,000, da nébeuta na boellont ked eur ger gallek zo-kén, pénaoz, mar dré zarvoud unan bennag anezo gwiziékok'h éged ar ré all ho deuz desket, tu-ma ha tu-hont eur ger bennag a c'halleg ; ez-éo évit lavaroud, diwar-dré-nich, ha daoust d'ar bré a zeu peurvui euz a ijin ann daou iez, péhini ne vezo biken rentet éaz dezo nemert dré skoliou enn ho iez ho unan. Ankounac'haad a réeur pénaoz bugaligou boazet da gomz ha da vennat é brézouneck, ne hellont diski gériou diavesiad, nemert dré skeuden ha dré hévélidigez, ha dré zé ez eo red mad déraoui gant-ho dré ho iez ho-unan da genta. hag évit lavarout gwir, pénaoz ec'h helleur enn eur c'hiz all déraoui kelennadurez ar vrétouned iaouank pé ré ne gomzont nemert ar brézounek ?

Alessé-ta ar red da gaout da genta eur skol elfennuz brezounek pemdeziek pé sulveg é pep parrez diwar ar méaz é Vreiz izel, évit deski d'ar vugalé len a skriva enn ho iez, ha goudé eur skol hanter brézounek ha galleg, e pep penn léac'h a [gantou] diwar ar méaz évit deski dézo an⁶⁷ iez diveza-sé, ar jed hag ar rouden, pé ann trésadur. en doaré sé heb-ken ec'h hellfor skinna⁶⁸ ar c'hoant deski, é touez ar vreiz-izeliz, ma lakéeur éves peur-gedged da drei é brézounek al lévriou ar ré wella évid he⁶⁹ skuila dré ar vro ; evel ma vé lévriou mad diwar benn ar c'hounidigez an tiégez hag ar michérou all, hag heb dalé pep tiad en défé, hervez he wended hag hé vicher, he lév[r]iouigou-dorn, ével m'en deuz buez ar sent, hé gantikou, hag he heuriou brezounek. Kément-sé a zo heuliet pell zo er parressiou brezounek é vréiz-veur, ha kurunet gant ar brasa gounit. Penaos, évit gwir, ec'h helleur enn eur c'hiz all déraoui kelennadurez ar Vretouned iaouank pé ré na gomzont nemeud é brezounek?

E gwirionez, ha kement-sé à dlefé béza dré gentelou ar grammer galleg, ôc'h heulia an doaré tamallet gand ar peur vrudet Rollin, hag heuliet gwerch all er skoliou evit deski al latin d'ar iaouankiz ? Nann, heb mar, rag red éo ec'h oufend araog, ouc'h penn ar ger hag ann douaré d'hé léc'hia enn ho iez ho-unan, ar roll a zéré ouz pep ger, ha pénaoz é tléer ho lec'hia er frazennou, évid ho lakaad ac'houdévez hervez hé réglén hé-unan, enn iez gallek. Hogen, euz ann iez kenta-sé piou éo en deuz han disket dézan ?

Hé vamm, pé hé vagérez ; rak greg eur Plouziad a vreiz izel kerkoulz hag hini eur bourc'hiz, o komz ouz hé c'hrouadur, a laka gand ann hévélep son, é gwirionez peurliésa heb gouzout dézo, ann hanvou d'ann traou, ar verbou d'ann obériou, ann adjektivou d'ann arwesiou, ar prepozizionou d'ann hévéledigezou, ar [Rag]⁷⁰-hanvou d'ann dud, ha pep ger ôc'h en em unani gand ar rat, a béhini ez éo ann arwez, ann urvaniezou dishevel-sé éo, a ra ar chaden hag ann éradur euz à gériou al langach kenta, hag ar c'hentélier ar gwiziéka n'en deuz mui d'a ziskléria dezo nemeud ar gériou-sé, pé ré, ével ma teuomp d'hen diskueza, na hellont béza poellet mad, nemeud gand ar ré a gomz déjà eul langach, ha pé ré a voar⁷¹ pétra éo ar gomz.

Evel-sé-ta aozet, n'ho défé nétra da ober nemeud trei, enn ho menosiou vihan, ann arwesiou euz ann iez galleg ; ôc'h hévélebékant gant préder pep kevren euz ar gomz unan-a-unan, hag ô teurel éves éves ouc'h réolen peb hini, ha dré sé ouc'h dishévéledigez ijin ann daou iez. Enn doaré-sé,

⁶⁶ Ou « felled » ?

⁶⁷ « en » ajouté dans l'interligne.

⁶⁸ Correction d'un K[?] « Kinna » en « skiña ».

⁶⁹ « ho » ajouté dans l'interligne.

⁷⁰ Correction. Le mot original n'est pas lisible.

⁷¹ Corrigé en « War ».

goudé béza gréat da genta ho ratou vihan é brezouneq é teskint éasoc'h mennat ha diskléria ho mennosiou e galleg, hervez réoliou ann iez-sé.

Rag, ével m'hel lavar mad meurbed ann abbat Sikard, arwésiou eunn iez na roont ket à vennosiou ; na réont nemerd digas da goun euz ar ré hon euz a ziaaok staget out-ho, hag ével-sé ho galv gant reiz, arweziou a asgalv.

N'em em estlammit quet⁷² 'ta, goudé-sé, gand érez ar Vreiz-izeliz da vont d'ho skoliou elfennuz – Evit gwir, petra a zeskeur dezo, hirio ann deiz zo-kén, é darn vuia anezo ? Len latin ha galleg é lévriou ha na boellont nag ann eil nag éguilé. hé aslavaroud a rann, ne ket er c'hiz sé é rear é prinselez a c'hall e vreiz-veur, éno, pep parrez brézouneq é deuz eur skol brezounek Pemdeziek pé da vihana sulek, dalc'hed peurlies a gand ann aotrou kuré hé-unan ; hag ar c'huré-sé, araok béza lékéat da benn war hé barrez, a dlé rei da wir dré skrid ez éo lennek Brezounek. evel-sé, petra bennak ma-z[int] paour é skoas ar véléien all euz ar vro saoz, ez int, enn holl gwiziek meurbed, ha lod a réond euz peuz holl strolladou gwizieg euz ho bro. Lakaad a reond ho holl breder da skléria da vlen⁷³, ha da gelen mad ho farrezioniz, rannet dio[u]z ho c'henvroiz⁷⁴, ével hor ré, dré ann iez brezouneq ho bro. evit kement-sé ho deuz diraouet dré hober da genta [levriou] elfennuz é brézounek bro saoz, ha goudé grammelou, dikzionnérou, hag ann holl levriou all lézének. [kement-sé] n'éo nemet⁷⁵ holl, strollard⁷⁶ ar vretouned bro-zaos é [...] c'hoant lakaad keit-ha-keit é wiziegez ho c'henvroiz, brezouneq hag ho breuder ar saozon, é deuz gréad ober enn iez ar prinsélez a c'hall diou gazetten pemdeziek pére a réont brao ho zraou, ker gwizieg éo déjà ar vro-zé ha ken douget éo évid ar skianchou. Bez ez oar⁷⁷ den, a lavareur, kenn aliez a wéac'h ha ma c'houzeur a iez : ha gwir ; hogen ivé, a hend all, ne oar⁷⁸, e gwirionez, den hé vro, ma na c'houzeur ked ann iez.

Bez ez euz er Prinsélez-sé ha zo-ken é vro-saos, meur a strollard⁷⁹ enn holl-d'ann-holl en em roet d'ann iez, d'ar gwersadurez ha zo-ken d'ar barzonek pé vuzik brézounek bro zaos. Jorch IV enn hano, péhini, ével m'her gouzeur a oé bet pell prinz a c'hall, en doé enn hé lez eunn télenner évit kana dézan kanaouennou ar vro-zé, pé ré a garé kalz meurbed. Ar vretouned bro-zaos a zo kalz douget d'ho iez mamm, hag ober a reond ho holl challoud évid skuila é touez ho c'henvroiz ar pleg évid ho iez, evel m'hen test ann digwez-man.

Ar strollard⁸⁰ brezounek bro-saoz, é londrez, ô véza klévet pénaoz ann aotrou Le Gonideg en em brédérié euz troidigez ann testamant-koz enn iez brezouneq arvorig, ha pénaoz en doé ézomm euz ann dikzionner latin-brezounek bro-saoz, péhini a viché talvoudek meurbed dezan évit dond a benn da lakaad hé droidigez a-unan gand ar bibl é brézounek bro-saoz ; ar strollad-man, émé-vé, a reaz lakaad er chélaou ann erbed da ober enklaskou évit kavoud al levr-zé, hag hé gaz d'ar strollad brézouneq é Londres, évit beza kaset d'ann aotrou Le Gonidek.

Al levr-sé dibaod ha kéar meurbed é vro-zaos hé-unan, ô véza bet dizoloet gand eur viker a Grikawel, ha kaset d'ar strollard, hou-man à gazez a zevri eur c'hannad, gwiziek meurbed da Angoulem évid hé ginniga d'an aotrou Le Gonidek. Ar c'hannad-zé, péhini a ioa⁸¹ eur person, hag enn hévéleb amzer eur c'hevrennek d'ar strollard⁸² Biblig é Londrez, péhini ô c'houzoud ez éé da wéloud hor c'henvroad gwizieg, a gargas anézan da bréna digant-han a ziaaog, ha war hé lavar, hé droidigez euz an Testament-Koz.

⁷² Corrigé en « ket ».

⁷³ Corrigé en « vleña ».

⁷⁴ Corrigé en « c'henvroiz ».

⁷⁵ Corrigé en « ket ».

⁷⁶ Corrigé en « strollad ».

⁷⁷ « er » ajouté au crayon gris dans l'interligne.

⁷⁸ « nézer » ajouté au crayon gris dans l'interligne et « nez-eo den e vro » (ou « nez er den ar vro ») ajouté dans la marge.

⁷⁹ Corrigé en « strollad ».

⁸⁰ *Id.*

⁸¹ Corrigé en « wa ».

⁸² Corrigé en « strollad ».

Ann azaouez zé évid ho iez ha gwiziégez hor c'henvrois a ioa kuzet gant ho pelloc'h c'hoaz.

Ann doctor ha gwiziek meurbed thomaz Edwardz, euz ar strollad brezounek bro-saoz é londrez, ô véza d'hé dro, ar mémor da ober eunn dikzionner Saoz brezounek, Pehini a vezo ann eil gévren euz ann hini brudet braz a William Owen, hag ô veza gwelet obériou Brézouneg arvorig ann aotrou Le Gonideg, a skrivaz dézan penaoz évit kas da benn hé labour, hen er bédi da gaoud ar vadelez da gaz dezan hé obériou meuluz meurbed, ha pénaoz é kinnigé dézan é trog ann obériou ar ré dalvoudéka ha dibaota euz he vroik, ker fonnuz ha pulluz é lévriou koz ha skrijou dorn brezounek.

En Diverr,

M'hon euz c'hoant da skulia ann deskadurez é Vreiz-izel, heuliomb a gentel-é-kentel ar vrétouned a vreiz-veur, ô kaoud da genta eur skol brezounek pendéziek, pé da nébeuta sulveg, é pep parrez brezounek diwar ar méaz ; eur skol hanter brezouneg ha galleg é pep penn léac'h a ganton diwar ar méaz ; hag eur skolach kommunal er c'hériou ar gwella léc'hed évit skulia tro ar vro pleg ar wiziégez, ével Kastel Paol, Landénné, hag Karhaëz &a. &a hag, enn divez, eur gador brezouneg é peb eskopti euz ann départamanchou a finister, a vorbihan, hag a gostesiou hanter noz.

Enn doaré-sé é vezo miret dinam, hag aozet buhan, évit gloar doué kerkoulz hag éurusded hor c'henvroiz, eunn urz a dud gwizieg ha lennek péhini a zaofé heb dalé hor c'hloer dreist ho farrésioniz, kenn dré ho gwiziégez éged dré ar santelez euz ho c'hark. Pébez tensor evit gwir a véfé neuzé digoret dézo !

N'hon euz ket bréman, évit gwir, lennéien brezounek aketuz war ho skrid, hogen bez hon euz kouskoudé tud hag skriv gand éaz ha skiand é brezounek.

Gréomp-ta eur galv dézo : ar pred a zo aotréüz, hag heb dalé hon défé a nevez hol Le Pelletier, hon tadou Maunoir ha Grégor à Rostrénén, hol Le Bris, Le Jeune, ha Kérébel : hol Le Laé. Le Brigant, ha Latour d'auvergne &a. &a pa zeo gwir, hon euz a vréman hol Le Gonideg, hor mestr bras brezounek war-n'omb-holl, hor De Goëzbriand, Ricou, Le Roux &a &a.

Enn eur ger

*Antiquam exquirite matrem*⁸³

Lettre d'Emmanuel Le Gentil de Quélern, président de la Société d'émulation de Brest à Yves-Marie-Gabriel Laouënan⁸⁴

brest le 12 avril 1836.

Société d'émulation
de brest

Monsieur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt le Mémoire qui accompagnait votre lettre du 8 de ce mois, et dont vous avez fait hommage à la Société d'émulation de brest. j'en ferai le sujet d'un Rapport à cette Société et je ne doute pas que votre mémoire ne l'intéresse beaucoup. j'approuve entièrement vos conclusions. il n'y a pas longtemps que je parlais dans le même sens à M^f le Sous-préfet⁸⁵ que j'avais d'abord trouvé fort hostile, mais qui depuis a bien changé d'avis.

Si vous destinez votre mémoire à concourir pour le prix proposé par la Société d'émulation de brest dans sa séance du 8 avril 1835, je pense que vous feriez bien de le traduire vous-même en

⁸³ « Recherche ta vieille mère », Virgile, *Enéide*, III, v.96.

⁸⁴ LV45.047 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3389>).

⁸⁵ Adrien Cocagne, sous-préfet de Brest de 1833 à 1848.

français ; car avec un autre traducteur, vous seriez trop exposé à perdre une partie du mérite de votre composition. quelle que soit la résolution à laquelle vous vous arrêtez, ne doutez pas du vif intérêt que je prendrai toujours à tout ce qui vous appartient, c'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée

Monsieur

Votre très humble et très dévoué serviteur
Le présid^t de la Société d'émulation
Le Gentil de Quélern.

M^r Laouënan juge de paix à brest⁸⁶

Copie de lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan à Emmanuel Le Gentil de Quélern, président de la Société d'émulation de Brest⁸⁷

Brest, ce 26 Mai 1836

Monsieur le Président,

Le huit du mois dernier j'ai eu l'honneur d'adresser sous votre couvert à la Société d'Emulation de Brest un Mémoire en breton pour le concours proposé par elle dans sa séance du huit Avril 1835.

N'ayant pas depuis entendu parler de mon Mémoire, et craignant, d'après l'opinion qu'on a en général du Breton, que votre Société ne l'ait pas cru digne d'une traduction, je viens moi-même vous la présenter, en vous assurant qu'elle est faible et bien pâle auprès de l'original, attendu (comme on commence à le reconnaître) que la Langue bretonne est forte d'expression et riche d'images et d'allégories, que la plume la plus exercée ne saurait même rendre dans notre langue.

Vous plus que personne, Monsieur le Président, vous êtes à même d'apprécier tout son mérite, et de faire ressortir la supériorité du mémoire breton sur sa traduction en français.

Recevez, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de ma considération distinguée

Laouënan

Mémoire traduit en français adressé par Yves-Marie-Gabriel Laouënan à la Société d'émulation de Brest⁸⁸

Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre. – St Mathieu, ch.3, V.9⁸⁹

⁸⁶ Au bas de la première page.

⁸⁷ Copie de lettre : LV.45.051. (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3393>).

⁸⁸ LV.45.051 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3393>). Il existe dans les archives La Villemarqué deux copies du mémoire en français et de la lettre d'envoi : la copie du mémoire qui figure dans le cahier (LV45.053 <http://bibnumcrbc.huma-num.fr/document/3395>) présente des notes qui semblent répondre à une demande de compléments et quelques ajouts que nous avons mentionnés entre crochets.

⁸⁹ « Qui a des oreilles, qu'il entende ! » : cela fait suite à la célèbre parabole du bon grain et de l'ivraie.

« Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et quels seraient les moyens de les écarter ? » [(a)]

Voilà Messieurs, si je ne me trompe, la question que vous vous êtes faite à vous-mêmes, après avoir sans doute dressé les Tableaux des Ecoles primaires du finistère, et du nombre des Enfants des deux sexes qui les fréquentaient, et reconnu avec douleur qu'un enfant seulement sur dix, recevait dans ce départem^t le bienfait de l'instruction.

Cet état de choses est vraiment déplorable, et mérite en effet toute la sollicitude de l'autorité et l'attention des amis de leur pays. Toutefois, la réponse à votre question est facile ; car le non succès de vos écoles primaires rurales, et l'éloignement des enfans à s'y rendre, provient d'un faux point de départ, et d'une erreur fatale à la basse-Bretagne, et malheureusement partagée par presque tous les comités d'arrondissement et communaux chargés de l'Instruction publique ; c'est-à-dire que, selon eux, le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction dans la basse-Bretagne est la langue bretonne, et qu'il faudrait avant tout la détruire. Et, à cet effet, ils ont défendu, contrairement à l'avis de l'ancien Préfet du finistère & du ministre de l'Instruction publique⁹⁰, les livres et les traductions bretonnes les plus propres à répandre l'instruction parmi nos campagnards naturellement ennemis de toute innovation, et qu'on ne parviendra jamais à instruire qu'en s'adressant à eux dans leur propre langue, laquelle, loin d'être un obstacle à l'instruction, est au contraire une langue savante et la clef de la science archéologique [(b)]. Il n'y a pas un seul mot breton qui ne rappelle ou un événement remarquable, un fait historique, ou même un nom propre dont il importe toujours de bien connaître la signification, si l'on veut écrire & parler avec connaissance de cause sur les monumens [et les anciennes familles] du Pays. Il suit forcément des règles & de la régularité de cette mère-langue que les bas-Bretons ont en général l'esprit et le jugement sains, et qu'ils s'expriment tous très bien, et avec une apparente connaissance de l'exacte propriété des termes lorsqu'ils parlent leur propre langue.

C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer la difficulté que l'on éprouve à déterminer les cultivateurs bas-Bretons à s'exprimer en français : ils craignent, alors même qu'ils parlent facilement cette langue, de faire quelque faute contre les règles, et de s'énoncer d'une manière peu convenable.

Ne vous abusez pas, Messieurs, les bas-Bretons parlent avec d'autant plus de pureté leur langue, qu'elle est pour eux toute auriculaire, et soumise à de nombreuses mutations qui choqueraient d'autant plus leurs oreilles délicates et exercées, qu'on s'écarterait de ses règles inviolables, qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes, mais qu'ils ont pour ainsi dire sucées avec le lait sur le sein de leur mère ; et qu'ils suivent exactement par l'exemple et la force du génie seul de leur langue. Aussi rient-ils le plus souvent au nez de l'étranger ou du citadin qui en parlant dans leur langue s'exprime d'une manière vicieuse. Cette langue, qui existe depuis quatre mille ans, s'est toujours conservée pure depuis : elle a résisté aux coups redoublés du tems, des migrations et des dévastations des conquérans ; et aujourd'hui le jour elle est encore ce qu'elle était il y a quatre mille ans. Aussi notre savant compatriote, l'abbé Pezron⁹¹, ne put, dans son admiration de ce phénomène, s'empêcher de s'écrier : – qu'indubitablement la volonté divine était qu'elle durera jusqu'à la fin des siècles, attendu que, comme l'hébreu, elle rendait les paroles de Dieu d'une manière simple et naturelle et en tout digne de lui ». En effet, pour s'en convaincre on n'a qu'à lire la traduction du

⁹⁰ Il s'agit sans doute de François Guizot, ministre de l'Instruction publique d'octobre 1832 à février 1836, puis de septembre 1836 à avril 1837. Quant au préfet, c'est probablement Ambroise Augustin Le Pasquier, préfet du Finistère de 1832 à 1834.

⁹¹ Yves Pezron, né à Hennebont en 1639, a publié en 1703 les *Antiquités de la Nation et de la Langue des Celtes autrement appelés Gaulois*, (Cf. J. Rio. *Les mythes fondateurs de la Bretagne*, Rennes, 2000, p. 233 et sv.). On lui doit l'idée du celtique « langue matrice » ou « langue mère » de l'humanité.

nouveau Testament en Breton par Mr Le Gonidec qui vient en outre de traduire également l'ancien Testament, sur la demande de la Société biblique de Londres⁹².

Eh, voilà la langue qu'on voudrait détruire ! Ignore-t-on donc que sur 2.573,935 habitants que contient la Bretagne, la moitié à-peu-près parlent breton, et que ce rapport s'est toujours conservé le même depuis plusieurs siècles, quel qu'ait été d'ailleurs le chiffre de la Population.

Que le finistère à lui seul en contient 524.396 : et que sur les 77,412 enfans de ce Département à qui il importe tant de donner de l'instruction. 70,000 au moins n'entendent pas un seul mot de français : que si par hasard quelques uns d'eux, plus heureux ou plus intelligents que les autres, ont appris par-ci par-là quelques mots de français, c'est pour ainsi dire à la volée et en dépit de la difficulté qui naît naturellement de la différence du génie des deux langues, qu'on ne pourra jamais leur applanir que par l'établissement d'Ecoles bretonnes.

On a tout juste oublié que des enfans habitués à parler et à penser en breton, ne peuvent bien apprendre des mots étrangers qu'en y attachant des idées, et que, par conséquent il faut commencer par le leur expliquer dans leur propre langue. [De bonne foi] Comment peut-on, en effet, commencer autrement l'instruction des enfans bas-Bretons bretonnans seulement ?

De là donc la nécessité de commencer par établir d'abord une Ecole primaire bretonne dans chaque Paroisse rurale du finistère, pour leur apprendre à lire et à écrire dans cette langue : et ensuite une Ecole mi-bretonne-française dans chaque chef-lieu de Canton, pour apprendre le français comparé avec le Breton, le Calcul et le Tracé ou dessin linéaire [(b)]. De cette manière, et de cette manière seulement, on pourra répandre le goût de l'instruction parmi les cultivateurs bas-Bretons, si surtout on a soin de traduire dans cette langue les ouvrages les plus propres à la propager, tels que de bons résumés d'Agriculture, d'Economie rurale et domestique, d'Arts & métiers, &a &a. ; et bientôt chaque famille aurait, selon son industrie et sa culture, son manuel et son traité particulier, comme elle a la vie des saints, ses cantiques et ses heures. Cette méthode, qui a été adoptée depuis longtemps dans les Paroisses Welshantes [seulement] de la Principauté de Galles, y a été couronnée du plus heureux succès. [je le répète] Comment en effet commencer autrement [l'instruction des enfans bas-bretons bretonnans seulement] Est-ce de bonne foi, par des leçons de grammaire française à l'imitation du mode justement blâmé par le célèbre Rollin⁹³ lui-même, et autrefois suivi dans nos collèges pour enseigner le latin à la jeunesse française ? Non, sans doute, car il convient qu'ils connaissent d'avance, outre la signification du mot et la manière de l'employer dans leur langue, le rôle particulier de chacun de ces mots et la raison de leur emploi dans les phrases, pour en faire ensuite les mêmes applications, selon sa règle particulière, à la langue française. Mais, pour cette langue primitive, qui sera son premier maître ? – Sa mère ou sa nourrice : car [ne vous y trompez pas] la femme du Paysan bas-Breton, bien plus encore que celle du citadin, en parlant à son enfant [ou à son nourrisson], applique naturellement les noms aux objets, les verbes aux actions, les adjectifs aux qualités, les prépositions aux rapports, les pronoms aux personnes : et chaque mot s'associant à l'idée dont il est le signe, ce sont ces diverses associations qui forment à la fois et la nomenclature et la syntaxe de sa langue maternelle ; et le pédagogue le plus docte n'a plus à lui expliquer que les mots techniques, qui, comme nous venons de le faire voir, ne peuvent être bien compris que par ceux qui savent déjà une langue, et qui, comme on le dit, savent ce que parler veut dire. Ainsi donc préparés les élèves n'auraient plus rien à faire qu'à traduire dans leurs petites pensées les signes de la langue française, en comparant avec la leur chaque partie du discours isolément, et en remarquant la règle particulière de chacune d'elles, et

⁹² *Testamant Nevez hon Aotrou Jesus-Krist*, Angoulême, 1827. La traduction de l'Ancien Testament ne paraîtra qu'en 1866, chez Prud'homme à Saint-Brieuc, sous le titre *Bibl Santel pe Leur ar Skritur Sakr*.

⁹³ Charles Rollin (1661-1741), auteur d'un *Traité des études* (1726-1728) qui fit autorité en matière de pédagogie.

par là la différence du génie des deux langues. De cette manière, après avoir d'abord fait leurs petites réflexions en Breton, ils apprendraient plus facilement à penser & à exprimer leurs pensées en français selon les règles de cette langue. Car, comme l'observe fort bien M^r l'abbé Sicard⁹⁴, les signes d'une langue ne donnent pas des idées, ils ne font que rappeler celles qu'on a déjà : aussi les appelle-t-il avec raison signes de rappel.

Ne vous étonnez donc pas de l'éloignement et de la répugnance des bas-Bretons pour vos Ecoles primaires. Au fait, que leur y enseigne-t-on même aujourd'hui ? – A lire du latin et du français dans des livres qu'ils n'entendent pas plus l'un que l'autre. Ce n'est pas ainsi qu'on s'y est pris dans la Principauté de Galles. Là, je le répète, chaque Paroisse Welsh[ante] [seulement] a son Ecole rurale quotidienne ou au moins dominicale, tenue le plus souvent par le curé lui-même ; et ce curé avant d'obtenir sa cure, doit être reçu par brevet Lettré Gallois [(c)]. Aussi, quoique pauvres comparés aux autres Prêtres anglicans, ceux-ci sont-ils généralement très instruits. ils sont membres de presque toutes les Sociétés savantes de leurs Pays [(d)]⁹⁵, et ils consacrent entièrement leur tems et leur talent à éclairer, guider et instruire leurs ouailles séparées, comme les nôtres, de leurs concitoyens par la langue Welsh ou Bretonne. A cet effet ils ont commencé d'abord par faire des abécédaires, des catéchismes et des livres élémentaires gallois de toute espèce : grammaires, dictionnaires, littérature, science, arts et métiers &a. On ne s'est pas borné là ; la Société des Gallois du nord, à Londres [(e)], voulant élever ses concitoyens à la hauteur des connaissances de leurs frères les Anglais, a fait établir deux journaux quotidiens⁹⁶ gallois, l'un pour le nord & l'autre pour le sud de cette petite Province, et ces deux journaux se soutiennent parfaitement, tant le peuple y est aujourd'hui instruit et a pris le goût des lettres. [(f)] On est, dit-on, autant de fois homme qu'on connaît de langues : c'est vrai ; mais aussi, d'un autre côté, on n'est point vraiment l'homme de son Pays si on ne connaît pas sa propre langue. Il y a dans la Principauté de Galles et même en Angleterre proprement dite, plusieurs sociétés littéraires exclusivement adonnées à la Poésie et à la musique galloise. Georges IV⁹⁷ qui, comme l'on sait, avait été longtemps Prince de galles, avait à sa cour un harpiste & un barde qu'il payait très cher, pour lui chanter des romances galloises, qu'il affectionnait beaucoup. Les Gallois [depuis le premier jusqu'au dernier] attachent une grande importance à leur langue maternelle et à en faciliter la connaissance : aussi ne négligent-ils rien pour encourager les lettres celto-bretonnes, comme le prouve l'anecdote suivante. [(g)]

La Société galloise du nord [à Londres] ayant appris que M^r Le Gonidec s'occupait de la traduction de l'ancien Testament dans le dialecte Breton armoricain, et qu'il avait témoigné le regret de ne pouvoir se procurer un exemplaire du Dictionnaire Latin-gallois de Davies⁹⁸, qui lui eût été très utile pour mettre sa traduction en harmonie avec la Bible galloise, cette Société, dis-je, fit insérer dans les journaux du Pays une invitation de faire des recherches pour trouver [un exemplaire de] cet ouvrage, et [avec prière] de l'adresser [à la dite Société] à Londres pour le lui faire passer. Ce livre fort rare et très cher en Angleterre même, ayant été découvert par un vicaire de Crickawel⁹⁹ et remis à la Société, on envoya exprès un homme fort savant à Angoulême pour le porter à M^r Le

⁹⁴ Roch Amboise Cucurron, dit Sicard (1742-1822), est l'auteur de différents ouvrages sur l'instruction des sourds-muets : *Mémoire sur l'art d'instruire les sourds-muets de naissance* (1789), *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance* (1800), *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* (1808).

⁹⁵ « Et font-ils presque tous partie des sociétés galloises de leur comté » dans la copie du cahier.

⁹⁶ « hebdomadaire » dans la copie du cahier.

⁹⁷ George IV (1762-1830), régente en 1811 avant de succéder à son père sur le trône de Grande-Bretagne en 1820.

⁹⁸ Il s'agit du *Dictionarium Duplex* (1632) de John Davies.

⁹⁹ Crickowel est la paroisse où se trouve le révérend Thomas Price quand il effectue son voyage en Bretagne et Angoulême en 1829 : c'est de là encore qu'il écrit à La Villemarqué en 1837.

Gonidec¹⁰⁰. Cet homme était un Ecclésiastique, membre de la Société biblique de Londres, qui apprenant qu'il allait voir notre compatriote¹⁰¹, fut chargé par cette Société de traiter avec lui pour la ~~traduction~~ l'acquisition d'avance, en son nom, de toute la traduction de l'ancien Testament. Ce n'est pas tout.

[Cet attachement pour leur langue et cette estime pour le mérite et les connaissances de notre savant compatriote, furent encore, par eux, poussés plus loin.]

Le savant Thomas Edwards¹⁰², de la même Société galloise, ayant à son tour entrepris de faire un nouveau dictionnaire Anglais-gallois, qui sera la contrepartie du fameux dictionnaire Gallois anglais du Docteur William Owen¹⁰³, & ayant vu un exemplaire du Dictionnaire celto-breton de Mr Le Gonidec, lui manda qu'il pensait qu'il ne pourrait pas mener à bonne fin son entreprise sans avoir tous ses ouvrages bretons, et qu'il le pria en conséquence de bien vouloir les lui procurer, lui envoyant d'avance en échange tout ce que son Pays, d'ailleurs riche en littérature nationale, avait de livres & de manuscrits des plus précieux¹⁰⁴.

Au résumé

Si nous voulons réellement répandre l'instruction dans la basse-Bretagne, imitons de point en point l'exemple des Gallois, en y établissant d'abord une école bretonne quotidienne ou au moins dominicale, dans chaque Paroisse rurale, une Ecole mi française-bretonne, dans chaque chef lieu de canton rural ; un Collège communal dans les villes les plus heureusement placées à cet effet, telles que S^t-Pol-de-Léon, Landerneau¹⁰⁵, Carhaix & & et finalement une chaire bretonne dans chaque Diocèse des Départements du finistère, côtes-du-nord & Morbihan. De cette manière on formera bientôt, pour la plus grande gloire de Dieu et l'avantage¹⁰⁶ des hommes, un corps des Lettrés bas-Bretons qui élèvera[it] notre clergé au-dessus de ses oailles [sic] autant par la supériorité de ses connaissances que la sainteté de [ses mœurs et de] son ministère. Quel trésor en effet ne leur sera-t-il¹⁰⁷ pas alors ouvert !

Nous n'avons pas, il est vrai, de Lettrés bas Bretons puristes ; mais nous avons des Ecrivains, des Littérateurs bas-Bretons [qui écrivent avec facilité et beaucoup d'esprit dans leur langue]. faites-leur un appel, le moment est favorable, et bientôt nous aurons de nouveau nos Le Pelletier, nos pères Maunoir et gregoire de Rostrenen, nos Le Bris, Le jeune & Kérébel : nos Le Laé, Le Brigant et Latour d'Auvergne, &a. [puisque] déjà nous avons [les] Le Gonidec, notre maître à tous, de Goës Briand, Ricou, Le Roux¹⁰⁸, [Brizeux et Rio] [(h)], &a &a

En un mot

Antiquam exquirite matrem

¹⁰⁰ Thomas Price (1787-1848), connu sous le nom bardique de Carnhuanawc, est l'une des figures du renouveau culturel gallois. Ecrivain, historien, musicien, il est l'un des promoteurs des relations entre Bretons et Gallois, dont l'idée lui serait venue très tôt, dès les années 1805-1812, après avoir rencontré des prisonniers français originaires de Bretagne. (Cf. Prys Morgan, « Thomas Price Carnhuanawc (1787-1848) et les Bretons », *Triade* 1, Brest. CRBC, 1995, p. 5-15.

¹⁰¹ « qui apprenant la chose, le chargea d'acheter d'avance » dans la copie du cahier.

¹⁰² Thomas Edwards (1779-1858) est l'auteur de *An English and Welsh Dictionary*, publié en 1850.

¹⁰³ Auteur de dictionnaires, grammaires et de différents ouvrages sur la langue et la culture galloises, William Owen Pughe (1759-1835) est également l'un des éditeurs, avec Owen Jones (Myvyr) et Edward Williams (Iolo Morganwg), du fameux *Myvyrian Archaiology of Wales*, publié de 1801 à 1807.

¹⁰⁴ Laouënan reprend tout simplement des passages d'une lettre que lui a adressée Le Gonidec le 12 juin 1830, cf. L. Dujardin, *op. cit.*, p.328-29.

¹⁰⁵ Landerneau ne figure pas dans la version du cahier.

¹⁰⁶ « le bonheur » dans la copie du cahier.

¹⁰⁷ « serait-il », dans la copie du cahier.

¹⁰⁸ Le Roux n'est pas mentionné dans la version du cahier.

Copie d'un supplément au mémoire¹⁰⁹

Supplément au Mémoire adressé à la Société d'Emulation de Brest, le 8 Avril dernier

Explication

ou

Moyens pratiques d'exécution

Monsieur le Président

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 26 mai dernier, il est venu à ma connaissance que les commissions chargées d'examiner les Mémoires en réponse à la question posée par votre Société le 8 Avril 1835, reprochaient au mien, d'une part d'être trop court et trop précis ; et, d'autre part, tout en faisant connaître les obstacles qui, selon moi, s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et le remède à y porter, de ne point assez entrer dans les détails sur les ouvrages faits pour y parvenir.

Ce reproche, M^r le Président, si c'en est un, n'est pas fondé ; car je crois en avoir assez dit, en citant l'exemple de la principauté de Galles ; et, certes, ce ne sera pas moi qui ferai à votre savante Société l'injure de renvoyer à leur A.B.C. ses membres bretonnans, dont plusieurs font partie des comités d'instruction primaire de l'arrondissement et de la commune de Brest ; mais puisqu'on veut absolument que j'indique moi-même les moyens d'exécution, et les ouvrages classiques bretons faits à cette fin, je vais commencer par le premier et le meilleur d'eux tous, lorsqu'on veut réellement apprendre promptement à lire aux bas-bretons ; c'est-à-dire, par l'Alphabet syllabique et breton, ou méthode ingénieuse et facile pour apprendre à lire en breton en peu de temps, très utile à la jeunesse, et très soulageante pour les maîtres et maitresses qui instruisent les enfans. Par Mr de Remoinville, ancien diacre de St Divy, réimprimée à Brest en 1834, chez Lefournier, libraire, rue Royale n° 86.

« Mes chers enfans, dit l'auteur dans sa préface et dans le cours de son ouvrage, en pensant combien il vous serait utile de savoir lire dans votre propre langue, j'ai cru devoir vous en faciliter les moyens, en vous présentant dans cet ouvrage les principales règles de la prononciation, la manière d'épeler et de bien lire ; car on estime ceux qui parlent, écrivent et lisent bien. On dit avec raison d'eux, qu'ils ont reçu une bonne éducation. Celui, au contraire, qui ne sait ni lire ni écrire passe pour un ignorant, et l'on se moque le plus souvent de celui qui parle mal. »

« Quiconque ne sait pas lire, est un aveugle la moitié du temps ; et celui qui ne sait ni lire ni écrire ne peut parvenir à rien. Regardez donc vos maîtres comme des envoyés de Dieu pour vous donner l'éducation souverainement nécessaire, et la plus douce consolation des misères de la vie. »

« Ce livre manquait, je crois, aux bas-bretons de ce quartier. Veuillez donc, mes chers enfans, en profiter autant que je le désire ; et, avec la grace de Dieu, il vous sera peut-être utile. C'est le vœu le plus ardent de mon cœur. »

Le second livre élémentaire qui vient après, est la nouvelle méthode pour apprendre à lire en peu de temps, pourvu que l'on suive la prononciation naturelle des lettres, par Y. Poullaouec, ancien maître d'école à S^t Renan, et aujourd'hui greffier de la justice de Paix de ce canton, imprimé à Brest, en 1829, chez Lefournier libraire¹¹⁰.

¹⁰⁹ LV43.053 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3395>). Ce supplément figure dans la copie du cahier.

¹¹⁰ *Nouvelle méthode pour apprendre à lire en peu de temps, pourvu que l'on suive la prononciation naturelle des lettres / Faeçoun neves evit desqui lenn e ber amzer gant ma vezo heuliet ar brononciation naturel eus al lizerennou,*

D'après les explications que l'auteur a bien voulu me donner, il paraît qu'il suivait avec ses élèves la méthode Jacotot¹¹¹, et qu'il leur apprenait à lire d'une manière prompte et étonnante. Il m'a même assuré avoir appris à lire en huit leçons à un jeune cultivateur de 18 ans, doué à la vérité de la plus heureuse aptitude pour apprendre. Les progrès de ses écoliers, me dit-il, étaient si prompts et si frappants, qu'ils lui attiraient la jalousie de ses ennemis, et qu'il était temps pour lui d'être nommé greffier.

Un nouvel ABC breton par J. Jenkins, Gallois¹¹², [(i)] vient de paraître à Morlaix, chez Lédan imprimeur-libraire, ayant pour épigraphe ces paroles de Salomon : « Un esprit sans sagesse n'est point un bien. Préférez donc mes leçons à l'argent, et la science à l'or le plus pur. Goûtez l'instruction, soyez sages, et ne la méprisez pas. »

Voilà pour ce qui concerne les écoles bretonnes primaires à établir dans chaque paroisse rurale du finistère ; et, selon sa population et sa richesse, ces écoles seraient quotidiennes ou dominicales, et dirigées par un maître particulier ou le Pasteur ou par une autre personne charitable.

Voyons maintenant ce qui regarde les écoles cantonales, ou bretonnes-françaises.

Le premier livre qui me tombe sous la main, est l'Alphabet breton-français, ou premier livre à l'usage des enfans pour leur apprendre facilement à connaître les lettres et à bien lire le breton et le français, en moins de six mois, quand on sait bien épeler ou assembler les syllabes, par tanguy Lejeune, maître d'école à Plabennec, imprimé à Brest, en l'An 9, chez Gauchlet, et se vend maintenant chez Lefournier libraire¹¹³

« Ce qui, dit l'auteur, dans son introduction ou avis aux maîtres et maîtresse d'écoles rurales, m'a déterminé à faire ce livre, c'est pour épargner aux enfans un temps infinis [sic] qu'ils perdent en apprenant à épeler et lire des livres latins qu'il faut laisser à ceux qui les entendent. Et pour les aider à apprendre plus facilement à épeler, lire l'une et l'autre de ces deux langues, en conservant même en breton, plusieurs mots français, parce qu'ils sont devenus bretons par l'usage qu'on en fait, et qu'il est honteux de ne pas savoir lire la langue nationale, ou du moins du pays où l'on est né, par laquelle il faut commencer les études, comme le dit fort bien Rollin, car les enfans apprennent plus aisément toute langue appliquée à celle qu'ils entendent déjà.

« Ce petit livre est comme une introduction indispensable à mon rudiment du finistère, et je peux dire avec vérité, que par son secours, les enfans apprendront beaucoup plus, et avec la moitié moins de peine, tant pour eux que pour leurs maîtres et maîtresses d'écoles. »

Le second livre qui vient également après, est le rudiment du finistère, composé en français et en breton, pour apprendre facilement, et en peu de temps, à parler, à lire et à écrire correctement, et comme un grammairien, par le même, imprimé à Brest, chez R. Malassis, en l'an 8, et se trouve maintenant chez Lefournier¹¹⁴.

« C'est par la langue maternelle, répète ici l'auteur, avec Rollin, que doivent commencer les études. Les enfans comprennent plus aisément les principes de la grammaire, quand ils les voient appliqués à une langue qu'ils entendent déjà, et cette connaissance leur sert comme d'introduction aux autres langues qu'on veut leur enseigner. »

par Y. Poullaouëc, insituteur à Saint-Renan. Cf. Yves Le Berre, *La littérature de langue bretonne*, Brest, Emgleo Breiz, 1994, t. I, p. 203.

¹¹¹ Jean-Joseph Jacotot (1770-1840). La méthode Jacotot ou enseignement universel consiste à apprendre par cœur, puis à répéter chaque jour ce que l'on a appris pour bien l'assimiler, avant de l'enseigner à d'autres.

¹¹² *An ABK, pe kenteliou bêrr hak eas eoit deski lenn brezonek en nebeudik amzer*, Morlaix, Ledan, 1835.

¹¹³ *An ABC pe Qenta Leur dre ar Cn T.* ar Yaouanc. Né à Plabennec en 1759 et mort dans cette même paroisse en 1811, Tanguy Le Jeune a été greffier, puis maître d'école. Cf. Y. Le Berre, *op. cit.*, t. I. p. 185 et t. II. p. 417.

¹¹⁴ *Rudiment du Finistère, composé en français, mis en Breton pour apprendre facilement et en peu de temps à parler, à lire et à écrire correctement, comme un grammairien.* Cf. Y. Le Berre, *op. cit.*, t. I, p. 185.

Jusqu'à présent les écoles de campagne m'ont paru privées des livres véritablement nécessaires pour l'éducation de nos cultivateurs bas-bretons, si dignes d'intérêt et cependant si délaissés ; je veux dire d'un abrégé de la grammaire française mise en breton pour leur apprendre les principales règles de notre langue nationale, et les connaissances les plus nécessaires pour parler, lire et écrire correctement en français comme dans leur propre langue. »

« Les petits enfans ont demandé du pain, et personne ne leur en a rompu ; mais moi, ayant pitié d'eux, je crie, avec notre Seigneur, à ceux qui les repoussent de ma table : *Laissez-là ces Enfans, et ne les empechez pas de venir à moi.* »

Tout se sait en ville, comme à l'académie ; car, voici ce que vient de m'écrire un anonyme :

« Et moi aussi, Monsieur, je suis pour qu'on instruisse nos jeunes bas-bretons dans leur langue maternelle ; et, comme vous, je devais à cet effet répandre parmi mes voisins campagnards de bons livres bretons, tels que Simon a Vontroulez¹¹⁵, Beilladegou tud diwar ar méaz¹¹⁶, Gwiziégez ar Paotr-Koz Richard¹¹⁷, Konferansou kuriuz ha dudiuz évid ann dud diwar ar méaz¹¹⁸, histor ar bonhom mizer¹¹⁹, fablou Ricou ha re Goesbriand¹²⁰, &c. &c. mais cela a déplu à l'autorité secondaire, et il a été défendu de m'envoyer les livres bretons qu'on m'avait d'abord proposés, et qui sont si propres pour répandre le gout de l'instruction parmi nos bas-bretons. Je gémissais d'un tel aveuglement ; mais vous, ne vous découragez pas, bien que vous ayez prêché dans le désert : mais rejouissez vous, au contraire ; car, d'après ce qu'on m'en a dit, votre Mémoire breton à la Société d'Emulation de Brest, est un travail de maître. Et, après tout :

« Dieu est plus fort que le mauvais génie,
Aussi bien aujourd'hui qu'autrefois ;
Son bras n'est pas raccourci,
Ni sa main moins puissante ».

Et puis, comme vous le dites fort bien, puisque sa volonté est que notre langue durera jusqu'à la fin des siècles, il ne souffrira pas que notre chère nation disparaisse. Oui, je vous le jure, nous serons toujours bretons, et bretons fortement trempés, et quant à moi, je me couperai plutôt la langue, comme le dit la chanson nationale de notre compatriote A Brizeux, que d'oublier le breton¹²¹.

Ainsi soit-il. [(k)]

J'ai &c. &c.

¹¹⁵ Traduction ou plutôt adaptation de *Simon de Nantua*. Sur les publications de Lédan, voir Gérard Bailloud, *L'imprimerie Lédan à Morlaix (1805-1880) et ses impressions en langue bretonne*, Saint-Brieuc, 1999.

¹¹⁶ *Beilladegou tud diwar ar meaz, pe conferançou var ar feñonniou nevez da labourat an douar*, Morlaix, Lédan, 1835. C'est la traduction des *Veillées villageoises* de Neveu Derotrie, ouvrage paru l'année précédente, qui a bénéficié d'une subvention de 300 francs de la part du ministère du Commerce. (Arch. dép. Finistère, 1 T 202).

¹¹⁷ *Guiziegez ar Pautr-Cos Richard*, publié vers 1831 par Lédan. Traduction de l'ouvrage de Benjamin Franklin, *La science du bonhomme Richard* (1733).

¹¹⁸ S'agit-il de *Conferançou curius, util hac interessant evit amusant an dud diwar ar meaz*, publié à Morlaix, chez Lédan vers 1829 ?

¹¹⁹ Morlaix, Lédan, 1829.

¹²⁰ Guillaume Ricou, *Fablou Esop, troët e Brezonec*, Morlaix, Guilmer, 1828. - Pierre-Désiré De Goesbriand, *Fables choisies de La Fontaine, traduites en vers Bretons*, Morlaix, Guilmer, 1836.

¹²¹ *Ni zô bépred / Bretoned, / Brétoned tûd kaled* (« Nous sommes toujours/ Bretons, / Les Bretons race forte ») est la première strophe bien connue de « *Barzonek pé kanaouen ar Brétoned* / Bardit ou chant des Bretons » composé par Brizeux au mois de juillet 1836 et chanté lors du premier banquet breton à Paris en 1836. Il devint alors une sorte d'hymne national breton. L'auteur de la lettre fait également référence à la strophe IX : « *Mé drouc'hô ma zéod em beck / Kent diziski ar brézonek* » (« Je couperai ma langue dans ma bouche / Avant d'oublier le Breton »). Ce poème sera publié en 1844 dans *Telen Arvor / La Harpe d'Armorique*.

Notes

(a) Voyez Annuaire de Brest et du finistère pour 1836, page 114.

(b) Lettre de M^r le S Préfet de Brest à m^r Ledan imprimeur libraire à Morlaix du 5 Mars 1835.

« Monsieur pour satisfaire à votre impatience, j'ai l'honneur de vous adresser un récépissé détaché des 70 exemplaires de l'ouvrage breton Simon a Vontroulez que vous m'avez adressé en deux fois, de l'ordre du ministre de l'Instruction publique.

J'en ai de plus, suivant la recommandation que M^r le Recteur m'avait faite, donné avis au comité, pour qu'il procédât à la distribution des exemplaires, conformément à ses instructions. Le comité a pris à cette occasion la résolution suivante :

« Le comité décide que la distribution sera faite : mais en même temps, il déclare qu'il a vu avec étonnement qu'on le chargeât de distribuer un ouvrage qui ne fait que perpétuer l'usage d'un idiome que tous ses efforts tendent graduellement à détruire, parce qu'ils [sic] s'oppose au progrès de l'instruction dans les campagnes : qu'il les isole des villes et les rend par conséquent moins accessibles à la civilisation. C'est pourquoi il émet le vœu qu'à l'avenir on n'accueille plus d'ouvrages écrits en langue bretonne pour l'arrondissement de Brest ou qu'au moins on ne le charge plus de semblables distributions. »

Si vous voulez y réfléchir, Monsieur, vous verra que le travail que vous avez entrepris et parfaitement exécuté, j'en suis convaincu, est de nature à produire peu de bien, pour ne rien dire de plus, dans nos populations non-encore françaises, et vous donnerez une autre direction à vos entrepôts. »

(c) D'après les lois de cette Province les curés ou ministres et les officiers de paroisses doivent savoir le Gallois ; Et ce n'est qu'à une faible majorité que dans la séance de la chambre des Communes du 11 Août dernier que dans le bill de la réforme de l'Eglise Anglicane qu'on en a exempté les évêques, sur les observations du Ministre Lord Russel¹²² que ces prélats n'avaient d'ordinaire de rapports qu'avec leur clergé desquels on continuait avec raison d'exiger la connaissance de cette langue.

Voyez les journaux de cette époque

(c') il y a non seulement dans chaque paroisse rurale de la principauté de Galles, une école galloise dominicale pour les pauvres campagnards welshants seulement, mais encore dans les grandes villes de cette province, et même dans plusieurs de celles de l'Angleterre proprement dite, telles que Londres, Liverpool Manchester, &c. &c. Ces écoles sont toutes gratuites et aux frais des paroisses ou établies par dons ou souscriptions des personnes aisées et bienfaiteurs de leurs pays.

(d) il y a dans chaque comté et presque¹²³ principales villes de la province de Galles, une Société galloise pour la culture et la conservation de cette langue. Ces Sociétés sont composées, comme presque toutes les Sociétés Anglaises d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire formant le bureau. Le shériff du comté, notre préfet, avec cette différence que ses fonctions sont honorifiques, et qu'il est toujours pris parmi les citoyens les plus influens du comté ; l'Evêque et presque tout le clergé du comté ou de la cité en font partie. Les dames y sont aussi admises, et tout auteur d'un ouvrage Welsh, ou poète Welsh, quels que soient d'ailleurs son rang et sa richesse, s'il a dans le pays la réputation de vrai barde gallois. Quelquefois même on y appelle des chanteurs

¹²² Lord John Russel (1792-1878) est secrétaire à l'intérieur de 1835 à 1839.

¹²³ « dans chaque » ajouté en marge.

mendiants renommés, et alors ils sont habillés et hébergés aux frais de la Société tout le tems de sa réunion, qui a ordinairement lieu deux fois par an, dure trois ou quatre jours, et est toujours suivie de grands diners et de bals après la distribution des prix et le couronnement des meilleurs morceaux de littérature et de musique galloises. A un des soupers des bals d'une des dernières réunions de la Société welshante d'Abergavenny, où assistait ce que la ville avait de plus brillant tant en hommes qu'en femmes belles et jolies, toutes habillées en costume gallois et plus séduisantes les unes que les autres, on avait remarqué la particularité suivante, qu'elles n'avaient voulu admettre à leur côté que des cavaliers qui puissent les entretenir en gallois, et la première conversation, comme le premier discours et le toast eurent lieu dans la chère langue maternelle. Par un heureux hasard leur président était un descendant de leurs anciens chefs, un membre distingué du Parlement, principal protecteur de leur Société, parlant parfaitement Welsh ainsi que sa femme et ses enfans¹²⁴. Voyez les procès-verbaux des réunions des Sociétés de Brecon, de Caermarthen, Wrexham, Abergavenny, &c. &c. de 1819, 1822 et 1836 &c. &c.

(e) La Société galloise à Londres, a beaucoup de rapports avec notre ancienne académie celtique à Paris, avec cette différence que tous ses membres savait réellement la gallois, et qu'elle s'occupe [sic] efficacement de la culture de la langue galloise et de la propagation de l'instruction parmi leurs pauvres concitoyens, en publiant et distribuant les ouvrages gallois qui leur sont les plus nécessaires, selon leur degré d'instruction, leur profession ou métier.

(f) Cette Société vient en outre, à l'aide de ses nombreux amis, d'établir à Londres même une gazette galloise, qui paraîtra tous les quinze jours et qui ne coûtera que 4 sols, tant pour l'instruction des Welsh de la Capitale que pour ceux de la principauté de Galles et des principales villes du royaume.

(g) Les Gallois aiment tant leur poésie et leur musique qu'à peine trouve-t-on dans ce pays une ferme aisée sans harpe, qui est l'instrument national et chéri.

(h) M^r Rio, que je crois être de Vannes, ou du moins des environs, paraît très instruit dans la langue bretonne et galloise, et devait présider la Société Welshante d'Abergavenny dans sa réunion annuelle de l'année dernière. Il a été couronné plusieurs fois, et parle en gallois avec force et éloquence¹²⁵.

(i) M^r Jenkins qui habite Morlaix depuis deux [ans]¹²⁶ environs, est venu exprès en Bretagne pour étudier la langue bretonne, et la connaît déjà quasi aussi bien que le gallois, et beaucoup mieux que le français. Ayant entendu parler de mon Mémoire breton à la Société d'Emulation de Brest, il m'a fait l'honneur de venir me voir avec un de ses compatriotes, nommé M^r Walters, sur son retour pour l'Angleterre et devait venir en Bretagne ce printemps, pour me parler au long sur ce sujet, et

¹²⁴ Il s'agit de Sir Benjamin Hall (1802-1867). Industriel, membre du Parlement, il est notamment un ardent défenseur des droits des Gallois à avoir les offices religieux dans leur langue. Il est bien connu pour avoir donné son nom à l'horloge du Parlement (*Big Ben* est le diminutif de « Big Benjamin ») dont il surveille la construction dans les années 1850. En 1823, il épouse Augusta Waddington (1802-1896). Lady Hall, encore appelée Lady Llanover (elle habitait le château de Llanover Court), s'est attachée à défendre tout ce qui touchait à la culture populaire du pays de Galles (danse, musique, costume). Amie de Thomas Price, elle est membre de la première heure du *Cymreigyddion y Fenni* qui organise les *eisteddfodau* d'Abergavenny, et un soutien pour la Welsh Manuscript Society. On la connaît également sous son pseudonyme d'Abeille du Gwent (*Gwenynen Gwent*). C'est à Llanover, chez les Hall, que La Villemarqué séjourne en 1838.

¹²⁵ Né au Port-Louis en 1797, Alexis-François Rio a passé une partie de son enfance à l'île d'Arz. Sa conduite lors de la Petite Chouannerie lui vaut de recevoir la Légion d'honneur à l'âge de dix-huit ans. Universitaire, diplomate, écrivain, il voyage à travers l'Europe et, en 1833, il se trouve au pays de Galles, où il épouse en février 1834 Miss Apollonia Jones, une jeune fille de Llanarth Court, près d'Abergavenny. Il se lie d'amitié avec Thomas Price et participe activement aux travaux de la Société des galloisants de la ville. Cf. Jean Bulot, *L'île des Capitaines. Chronique maritime et sociale d'une île du Ponant du XVII^e au XX^e siècle*, éd. J. Bulot, 1988, p.93-110.

¹²⁶ Le mot « ans » a été oublié.

me donner tous les renseignemens que j'aurais désiré sur le mode d'enseignement populaire adopté dans son pays pour l'instruction des enfans des pauvres et des Gallois Welshants seulement. Depuis notre entrevue, il a eu la bonté de m'envoyer deux gazettes anglaises de la partie sud de la principauté de Galles, contenant le procès-verbal de la dernière réunion de la Société Welshante d'Abergavenny, ainsi que de m'écrire deux lettres détaillées sur l'instruc[tion] publique de son petit pays, en m'exprimant ses vœux pour qu'on s'occupât [sic] aussi de celle de nos bons campagnards. Il désire également connaître la décision de la Société d'Emulation de Brest sur mon Mémoire, afin, dit-il, de la transmettre avec le mémoire à la Société Welsh de sa ville, et d'en recevoir une réponse par le retour de son ami, m^r Walters. D'après les apparences, il attendra encore longtems ; car bien qu'il y ait un an déjà depuis le 8 de ce mois¹²⁷ que j'ai remis mon Mémoire breton à la Société d'Emulation de Brest, je suis encore à connaître sa décision à ce sujet. Je sais seulement qu'un autre mémoire écrit en français, lui a été présenté & que les commissions chargées de les examiner et d'en faire un rapport, s'étant enfin entendues et réunies, avaient déclaré, qu'aucun des deux Mémoires n'avait rempli le but proposé, mais que chacun d'eux ayant son mérite, au lieu du prix décerné, il sera fait à ~~leur~~ chaque auteur un don de livres à leur choix, pour la valeur de cent francs.

(k) J'ai dernièrement appris que le Comité de l'arrondissement pour l'instruction publique ~~qui~~ avait d'abord décidé par son ~~premier~~ projet de règlement, que l'usage de la langue bretonne serait absolument interdit aux maîtres d'école de campagne, ~~et que ce n'est que sur la question agitée par mon mémoire breton qu'il l'a modifiée~~ l'avait modifiée après la lecture de mon Mémoire, en déclarant qu'on instruira de préférence les enfans en français, chaque fois qu'on le pourra, mais que toutefois on pourra leur parler en breton chaque fois qu'on ne pourra se faire entendre d'eux autrement. La Société d'Emulation de Brest a aussi, dit-on, déclaré qu'il ne fallait pas chercher à détruire la langue bretonne, qui loin d'être nuisible au français, en facilitait au contraire la connaissance, comme étant une langue mère, méthodique, logique et rationnelle, et n'ayant rien de commun avec le mauvais jargon de la haute Bretagne ni les vilains patois de nos diverses anciennes provinces, qu'on devait au contraire tâcher de détruire ou du moins de corriger ; Et que finalement, c'était avec raison qu'on disait : breton de Léon, et français de Vannes (k) Les Gallois font la même réponse aux Anglais qui leur adressent les mêmes reproches qu'on nous fait – occupez-vous plutôt à corriger les vices de prononciation et le mauvais Anglais de vos diverses provinces, et si la tâche est au-dessus de vos forces, venez à Breconshire, à Monmouthshire et à Glamorganshire, &c. &c., et vous trouverez de ~~pauvres~~ simples artisans qui vous parleront un Anglais plus pur peut-être même que le vôtre, vous qui parlez si haut, parce que ce sont les enfans de cette mère langue dont l'ancien alphabet était si parfait qu'il n'y avait pas moyen de faire une faute d'orthographe, attendu que toutes les lettres ou plutôt ses signes, se prononçaient invariablement et selon les diverses mutations, il n'y avait pas deux manières de produire ou de représenter le même son de telle sorte qu'un illettré qui dictait sa volonté à un Lettré, celui-ci ne pouvait pas faire la plus légère faute sans tronquer sa pensée : c'eut été, comme en musique, donner une note ou un son pour un autre ».

(b') Le dessin forme d'habiles ouvriers, et la reconnaissance de l'utilité de cette science n'est pas d'aujourd'hui, car dès 1757, les Etats de Bretagne avaient établi une Ecole de dessin linéaire ou l'art de modeler à Nantes pour perfectionner les artisans de la Bretagne.

(k') Les bas-bretons appellent Galles ou Gallo les Bretons de la haute Bretagne, ainsi que leur langue ou plutôt leur patois ou jargon. Quelle de différence de ce langage informe et grossier à notre langue mère, qui a sa syntaxe propre et neuf ou dix lettres muables qui concourent tant [à]¹²⁸

¹²⁷ Le supplément et les notes datent donc d'avril 1837.

¹²⁸ « à » manque.

l'euphonie ; qui a trois verbes auxiliaires, qui conjugue ses verbes actifs de cinq manières et ses verbes passifs de quatre. Quelle différence enfin du jargon Gallo à cette langue mère qui a, selon l'opinion la plus générale, fourni des racines au grec, au latin et à l'allemand. Voilà un aveu arraché à m^r Habasque¹²⁹ lui-même, après avoir dit que la langue bretonne n'avait pas de règle. Elle en a, beaucoup, au contraire, et tellement rationnelles qu'on ne les viole pas impunément et font rire les prétendus philologues bretons, bien que plusieurs d'entre eux soient nés bas breton et parlent breton : mais ils le parlent comme leurs valets, c'est-à-dire sans règle ni principe, et comme les Gallo par¹³⁰ français.

Rapport de la commission chargée d'examiner les réponses au concours¹³¹

I.A.
n°13.

Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire en basse-bretagne, et quels en seraient les moyens de les écarter ?

voilà, Messieurs, la question dont la solution doit obtenir une prime de 300 f suivant votre délibération du 8 avril 1835.

Deux mémoires ~~seuls~~ ont seuls été présentés à ce Concours. Le premier est en langue bretonne ou Celto-française et le second en langue française.

le premier a été littéralement traduit par une Commission prise dans le sein de cette société.

une seconde Commission a ensuite examiné le mémoire français, ainsi que la traduction du mémoire breton, concurremment avec la première commission.

ce dernier manuscrit est élégamment écrit en Celto-armoricain, aussi est-il que la Commission spécialement chargée de l'examiner et de le traduire, a unanimement pensé qu'il ~~était~~ [mot barré illisible], qu'il n'était que la traduction d'une composition française ; cette présomption vient de certaines expressions celtiques hasardées et au moins fort recherchées ~~hasardées~~ qui n'ont guère été trouvées que dans quelques dictionnaires, et qui ne pourraient être comprises au premier abord même par les personnes les plus versées dans les littératures welsh et armoricaine. Toutefois ~~hatons-nous de~~ il faut le dire, on les explique toutes d'une manière satisfaisante, soit par analogie soit par l'analyse des éléments de ces expressions et en re[mon]tant à leur etymologie.

le mémoire rédigé en langue française est aussi clair q[ue] méthodique : dans un premier paragraphe l'auteur énumère les obstacles, et dans le second il présente les moye[ns] de les écarter ; la question elle même offrait cette di[...]

¹²⁹ « La grammaire bretonne ne renferme qu'un petit nombre de règles », écrit le juge Francois Habasque (1780-1855) à la page 113 de ses *Notions historiques, graphiques, statistiques et agronomiques sur le littoral département des Côtes-du-Nord* publiées en 1832 à Saint-Brieuc (réédition Lafitte reprint Marseille, 1990). En passant à Lanmodez, qu'il croit être la paroisse natale de Le Gonidec, il évoque la langue bretonne : « On peut regarder comme une langue morte, dans ce sens que personne n'écrit plus dans cette langue, et qu'elle ne s'enrichit plus ». Rejetant les « puérilités » de Le Brigant et quelques autres qui font remonter l'origine de la langue bretonne à la tour de Babel, il reconnaît toutefois l'ancienneté de la langue bretonne qui transparaît dans parenté de certains mots avec le latin.

¹³⁰ Probablement « parlent ».

¹³¹ LV45.052 (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3394>). Il s'agit en fait d'un projet du rapport présenté (?) devant la Société d'émulation. Il semble avoir été rédigé rapidement, comporte de nombreuses fautes d'orthographe, ratures et des oublis que nous avons restitués entre crochets comme les manques, car le document n'est pas en très bon état.

les deux concurrents sont parfaitement d'accord sur le plus grand obstacle, c'est l'existence même de la langue bretonne dans nos campagnes ; au reste c'est presque leur seul point de contact.

Le breton maintient avec force qu'il est impossible de propager l'instruction parmi ses compatriotes qu'à l'aide de la langue bretonne elle-même, en leur en enseignant d'abord les premiers éléments, ~~mais~~ et que c'est à ce moyen seul que l'on parviendrait en très peu d[e] tems à ce qu'ils apprennent la langue française, et [en] un mot cet écrivain pense qu'il est rationnel de n'enseigner une langue étrangère qu'après avoir expliqué les parties du discours aux élèves dans le[ur] langue maternelle, ce qu'il appuie de l'opinion de rollin qui condamnait la méthode adoptée dans les précédents siècles d'apprendre le latin aux français avant de leur avoir enseigné les principes de leur propre langue, il s'appuie encore et avec autant de raison du sentiment de l'abbé siccard qui dit que les mots d'une langue étrangère ne donnent point de nouvelles idées, mais qu'ils ne font que rappeler celles que nous y avons déjà attachées dans notre langue maternelle et que c'est pour cela que siccard appelle signes de rappel les mots analogues de cette deuxième langue.

aller du connu à l'inconnu est la base du système.

le seul moyen que présente donc le mémoire breton pour détourner l'obstacle qui s'oppose à l'instruction des bas bretons qui ne savent que le breton est de commencer par établir une école purement bretonne dans chacune de nos communes rurales, ensuite une école semie bretonne française dans chaque chef lieu de nos cantons ruraux et une école toute française dans celles de nos villes où l'on parle les deux langues, comme par exemple dit-il à s^t pol, Landerneau et Carhaix, pour le finistère ; il ~~indique~~ est dit enfin qu'il faudrait créer une chaire celto-française par évêché, c'est-à-dire dans le morbihan, le finistère et les côtes du nord, ce serait la apparemment une sorte d'école normale¹³².

l'auteur du mémoire français a adopté un système tout à fait opposé et pense qu'il faut proscrire ou au moins négliger tout à fait une langue nuisible ou au moins inutile à l'instruction de nos campagnards, auxquels il ne faut enseigner que la langue française uniquement.

Ainsi [mot barré illisible] l'un des concurrents maintient qu'il faut renverser l'obstacle qui s'oppose à l'instruction des paysans bas bretons et l'autre qu'on ne peut les instruire qu'en se servant de l'obstacle même pour atteindre le but.

le point culminant de la question n'a échappé ni à l'un ni à l'autre des deux écrivains c'est le concours du clergé dans la propagation de l'instruction parmi nos cultivateurs.

Toutefois l'un d'eux tout en reconnaissant la grande utilité de ce concours dont il forme le vœu, dit qu'on peut s'en passer, l'autre insinue que ce concours est nécessaire et qu'à ce moyen on atteindra un double but c'est-à-dire l'instruction et des paroissiens et des desservans.

l'auteur du mémoire breton tout en soutenant encore que sa langue maternelle est une langue savante et [mot barré illisible] l'une des clés de l'archéologie ne prétend pas qu'il faille la cultiver exclusivement puisque son principal but est l'~~instruction~~ la propagation de la langue française, il ne dit point de retraire le cercle, mais de l'agrandir ; ce qui est certain c'est qu'une langue de plus dans la somme des connaissances humaines nous semble d'un grand poids et que dès lors il faut se garder de l'annéantir.

peut-être l'apologie qu'il fait de la langue celtique est-elle exagérée, toutefois la Commission pense avec lui que c'est un monument qu'il faut conserver et même cultiver. Cette langue a fourni des mots et surtout des racines à presque tou[tes] les langues de l'europe et spécialement aux langues françaises et anglaises et surtout à cette dernière langue.

¹³² Lecture incertaine.

on les retrouve même dans les langues grec[ue] [sic] et latine ; et ce qui est fort remarquable c'est que le mot celtique est toujours le plus court et le plus souvent monosyllabique ; ce qui semble lui donner la plus grande antiquité ; car une telle langue a du se parler la première.

cette langue est donc le monument le plus authentique et le plus durable, pour ne pas dire indestructible de l'histoire des celto-français et anglais ou gallois qui comme on le sait ont la même origine.

au surplus la traduction que nous avons l'honneur de vous présenter, Messieurs, vous expliquera mieux que nos observations le système proposé par l'auteur.

L'auteur du mémoire français a prévu avec raison la difficulté d'amener les enfans de nos cultivateurs à suivre les écoles soit communales soit cantonales et à cet égard il recommande avec non moins de raison d'augmenter sans cesse les moyens de communication en augmentant les chemins vicinaux, il prétend qu'outre le défaut ou les empêchemens de communication, il faudrait porter les baux des propriétés rurales, de 9 à 18 ans et effectuer la vente des lais de la mer et des franchises ou terres déclassées si communes en basse Bretagne ; il forme aussi des vœux pour que des prix fussent accordés périodiquement tant aux instituteurs qu'aux élèves sur ce point il fait la réflexion suivante « Eh quoi ! chaque année des primes locales sont accordées et distribuées aux éleveurs qui conservent ou améliorent les races de nos chevaux et il n'existe aucune pour les instituteurs des hommes, étrange anomalie ajoute-t-il. »

L'écrivain breton présente un exemple sans réplique, c'est celui du pays de Galles dont les habitans¹³³ sont dit-il séparés de leurs compatriotes par la différence de langage et où depuis plusieurs années on encourage et cultive la langue welsh, et même sa poésie et sa musique, ce qui a été couronné du plus grand succès avec le secours des curés ; or à une méthode cimentée par l'expérience de plusieurs années point d'objection, si ce que l'auteur avance n'est pas exagéré ce qui n'apparaît pas.

les deux mémoires que nous venons d'analyser avec rapidité sont consciencieux¹³⁴ et peuvent aider à résoudre la question malgré leur divergence et par cela même, tous deux sont écrits avec lucidité, cependant l'écrivain le mémoire breton nous a semblé avoir une plus haute portée et nous terminons en disant avec lui que s'il est vrai que l'on soit autant de fois homme que l'on sait de Langue, il n'est pas moins vrai que l'on n'est à vrai dire aussi, l'homme d'un pays qu'autant que l'on en parle l'idiome. nous répétons aussi avec lui : antiquam exquirit matrem.

Lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan au baron Germain Boullé, préfet du Finistère¹³⁵

Brest, le 10 Mai 1837

Canton de Brest
Justice de paix
du 1^{er} Arrondissement

Monsieur le Préfet

Il y a deux ou trois ans des personnes bienveillantes et amies de leur Pays connaissant mon goût pour la langue bretonne et ma liaison de famille avec des cultivateurs influents, me prièrent de bien vouloir me charger de distribuer dans les campagnes la traduction bretonne de Simon de

¹³³ Ajout illisible dans l'interligne.

¹³⁴ Lecture incertaine.

¹³⁵ Arch. Dép. Finistère 1T202.

Nantua sous le titre de Simon a Vontroulez comme un ouvrage propre à répandre le gout de l'instruction parmi les Bas-bretons. J'acceptais cette mission avec d'autant plus d'empressement que c'est aussi mon opinion. On devait m'envoyer une cinquantaine d'exemplaires, & on me les annonçait immédiatement mais au lieu de livres je reçus avis que le Comité d'instruction de l'arrondissement s'opposait à cette distribution.

Cependant on vient aujourd'hui me renouveler la même demande, en m'assurant que si je m'adressais à vous directement j'en obtiendrai indubitablement, le comité de l'arrondissement de Brest ayant changé d'avis depuis mon Mémoire breton en réponse à la question posée par la Société d'émulation de cette ville. Comme cette question, Monsieur le Préfet, touche à l'avenir et au bien-être de tous les cultivateurs, artisans et ouvriers de notre Département bretonnant seulement

J'ai l'honneur de vous adresser mon Mémoire avec toutes les Pièces accessoires, afin que vous jugiez vous-même de son importance, ainsi que de la nécessité d'instruire les Bas-Bretons dans leur propre langue, et par conséquent de répandre parmi eux le plus possible les livres les plus à leur portée, et en même tems ceux qui leur sont le plus nécessaires en raison de leur profession et de leurs besoins journaliers.

Si, Monsieur le Préfet, après avoir lu mon Mémoire, vous ne partagiez pas mon opinion, je vous prierai de bien vouloir le déposer à la Bibliothèque de Quimper, persuadé d'avance qu'un jour cette question sera soulevée de nouveau, et qu'on sera bien aise de savoir comment elle avait été envisagée.

J'ai l'honneur d'être avec respect
Monsieur le Préfet
Votre très humble serviteur
Laouënan

Monsieur le B^{on} Boullé, Préfet du finistère, à Quimper

Lettre du baron Germain Boullé, préfet du Finistère, à Yves-Marie-Gabriel Laouënan¹³⁶

Quimper, le 5 Juin 1837

Département
du
Finistère
Cabinet
Du Préfet
n°10

Monsieur,

J'ai lu avec tout l'intérêt que devait m'inspirer la grave question que vous y traitez, votre mémoire à la société d'émulation de Brest, sur les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et sur les moyens d'écartier ces obstacles.

Vous voudriez, Monsieur que l'Instruction primaire se donnât en breton dans nos campagnes et que chaque commune y eut son école bretonne. Cette idée certes devrait être suivie si les Bretons ne devaient pas se fondre chaque jour davantage dans la grande unité française. Mais par cela seul que nous ne formons aujourd'hui qu'une nation, que nous avons la même constitution, les mêmes lois, le même gouvernement, de bons esprits peuvent croire que toutes ces choses communes nous

¹³⁶ LV45.048. (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3390>).

amèneront à n'avoir aussi qu'une même langue et que dès lors, il faut éviter ce qui tendrait à en retarder le moment. C'est là sans doute, Monsieur, ce qui a fait que votre mémoire n'a pas obtenu auprès de la société d'émulation et du comité supérieur de l'arrondissement de Brest, le succès qu'auraient désiré vos convictions.

Suivant le désir que vous m'en exprimez je fais déposer votre mémoire à la bibliothèque de Quimper.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée

Le préfet du finistère,

Bon G. Boulle

A M^r Laouënan, juge de Paix du 1^e arrondisst à Brest¹³⁷.

Copie d'une lettre de Germain Boullé, préfet du Finistère, au maire de Quimper¹³⁸

M. le Maire de Quimper,

Suivant le désir que m'en a exprimé l'auteur, M. Laouënan, juge de paix du premier Arrondt de Brest, j'ai l'honneur de vous envoyer, pour être déposé à la Bibliothèque de la ville où il pourra être consulté au besoin, un mémoire présenté à la société d'Emulation de Brest sur les obstacles qui s'opposent au Développement de l'instruction écarter populaire dans le Finistère et sur les moyens de les écarter.

Veillez m'accuser réception de cet envoi.

Lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan à M^{gr} Joseph-Marie Graveran, évêque de Quimper¹³⁹

Brest le 27 Avril 1843.

n°11

Monseigneur

Aussitôt votre nomination au Siege Episcopal de Quimper, j'eus le désir de vous adresser une copie du Mémoire breton que j'avais présenté en 1836 à la Société d'Emulation de Brest en réponse à la question – « Quels sont les obstacles qui s'opposent au développement de l'instruction populaire dans le finistère, et quels seraient les moyens de les écarter -> afin de vous prier, vu votre nouvelle position, en votre double qualité de notre premier pasteur et de breton bretonnant instruit, de bien vouloir le prendre en sérieuse considération, en vous assurant par vous-même, si, en effet, il ne conviendrait pas, d'après les vœux des meilleurs esprits, d'établir dans chaque séminaire des diocèses du finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, une chaire de langue bretonne, mais craignant de vous troubler dans vos pieuses occupations, je n'ai pas, jusqu'à présent, osé accomplir ma pensée. Mais aujourd'hui qu'une intéressante dissertation sur la langue bretonne par monsieur l'Abbé Brouster m'apprend que vous avez vous-même eu cette pensée, je m'enhardis, et me décide

¹³⁷ Au bas de la première page.

¹³⁸ Arch. Dép. Finistère 1T202.

¹³⁹ LV45.054. (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3396>).

enfin à vous envoyer tel qu'il a été présenté et annoté, mon factum bas-breton, bien que je sache que je m'adresse à un juge habile et austère ; mais je sais aussi qu'il est en même temps bon et indulgent.

C'est avec ces sentiments

Monseigneur

que j'ai l'honneur d'être votre très humble et

très respectueux serviteur

Laouënan

Copie de la réponse de M^{gr} Joseph-Marie Graveran, évêque de Quimper, à Yves-Marie-Gabriel Laouënan¹⁴⁰

Evêché
de
Quimper
N°12

Quimper le 8 juin 1843

Monsieur

J'ai lu avec un très grand intérêt votre écrit breton sur l'instruction primaire en basse Bretagne, et les moyens de l'améliorer. A l'époque où vous l'adressiez à la Société d'Emulation de Brest, j'en entendis parler avec de grands éloges, que je trouve bien fondés, après en avoir moi-même fait une lecture attentive.

Quoique je n'aie pas sous la main les ouvrages de m^r Le Gonidec, j'ai cru reconnaître son système et son orthographe. Sur ce point, il serait à désirer que tous les auteurs bretons pussent se mettre d'accord, mais la chose me paraît sinon impossible, du moins difficile. Nous n'avons pas d'Académie pour fixer avec autorité la langue parlée, encore moins la langue écrite, et chacun parle le breton et l'écrit à sa manière, selon que son oreille en a saisi les syllabes et les consonnances.

Recevez, Monsieur, mes remerciements et l'hommage de ma respectueuse considération

Signé ----- J^h. M. Evêque de quimper

Lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan à Théodore Hersart de La Villemarqué¹⁴¹

Brest le 9 novembre 1845.

Monsieur,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire du Numéro du 20-8^{bre} de la Revue de l'Ouest¹⁴², contenant votre excellent morceau sur l'inauguration du monument Le Gonidec ainsi que de votre joli recueil de Kanaouennou Breiz avec ses charmantes gravures¹⁴³.

¹⁴⁰ LV45.055 (<http://bibnumcrtc.huma-num.fr/items/show/3397>). Copie à la suite de la lettre de Laouënan.

¹⁴¹ LV45.056. (<http://bibnumcrtc.huma-num.fr/document/3398>). Lettre adressée à « Monsieur th. Hersart de la Villemarqué à Quimperlé finistère ».

¹⁴² « De l'inauguration du monument de Le Gonidec », *Revue de l'Armorique*, 20 octobre 1845, p.21-23.

Comme vous, Monsieur, nous avons vivement regretté que vous n'ayez pu venir prononcer au pied du monument même, les belles paroles que vous consacrez à la mémoire de notre illustre maître¹⁴⁴. Nous avons pareillement¹⁴⁵ regretté que notre réunion n'ait pas été aussi complète¹⁴⁶ que vous l'annonciez, justement par l'absence fâcheuse¹⁴⁷ et remarquée de ses jeunes élèves et des habitants des châteaux. Et cependant, quel homme plus que Le Gonidec, méritait le suffrage de tout breton bretonnant sans acception de rang, de classe, de parti ou d'opinion, lui qui, littérairement parlant, n'était que professeur de Belles-Lettres Bretonnes¹⁴⁸. Je l'ai éprouvé moi-même il y a 11 ans¹⁴⁹ lorsqu'en 1834 j'envoyai à son examen mon roman historique¹⁵⁰ – Kastel Ker iann, pé, Buez eur Vétéran deuz ar Révolution –¹⁵¹ Sa réponse après examen a été celle-ci : Je n'approuve ni ne désapprouve les réflexions philosophiques de l'auteur : je me suis exclusivement appliqué à ce qui tient au génie et à l'organisation de la Langue Bretonne. Puis vient¹⁵² sa critique grammaticale¹⁵³. Ainsi¹⁵⁴, comme vous le dites¹⁵⁵ fort bien, grâce à m^r Le Gonidec notre langue renaîtra pure et sera désormais transmissible¹⁵⁶ jusqu'à la fin des siècles. Oui, l'élan est donné, et la présence de mong^r l'Evêque de Quimper à la pieuse¹⁵⁷ cérémonie du Conquet est la ¹⁵⁸plus solennelle sanction donnée¹⁵⁹ à notre langue ; Et son œuvre¹⁶⁰ serait complète si, à l'exemple de la principauté de Galles et d'Irlande, il établissait une Chaire bretonne dans son diocèse, persuadé que son exemple¹⁶¹ serait bientôt suivi par ses dignes collègues de Vannes et de S^t Brieuc.

Certes, comme vous le remarquez encore¹⁶², si nous avions nous aussi, une academie¹⁶³ bretonne, nous écrivions¹⁶⁴ et transmettrions notre langue¹⁶⁵ dans toute sa pureté ; mais à défaut d'une pareille autorité¹⁶⁶, ne pourrait-on y suppléer par la création d'une feuille littéraire ou Revue exclusivement bretonne. Ce serait à la fois le moyen de sauver du naufrage et de conserver de précieux ouvrages¹⁶⁷ et morceaux¹⁶⁸ sur le point de disparaître pour jamais¹⁶⁹. Le concours ne vous manquera pas, car vous avez-vous-même, dites-vous, vos cartons combles, et faute d'écoulement on

¹⁴³ *Barzaz pe Ganaouennou Breiz, dastumet en enor d'ar vro*, Paris, Delloye, 1845, avec des gravures d'Ernest Boyer.

¹⁴⁴ « digne et regretté maître » dans le brouillon.

¹⁴⁵ « de même » dans le brouillon.

¹⁴⁶ « ni aussi générale » dans le brouillon.

¹⁴⁷ « fâcheuse » ne figure pas dans le brouillon.

¹⁴⁸ « Ce n'était pas un puissant du jour, un homme politique, c'était seulement un professeur de belles-lettres bretonnes », dans le brouillon.

¹⁴⁹ « il y a 11 ans » ne figure pas dans le brouillon.

¹⁵⁰ « je lui envoyai à Angoulême mon roman historique », dans le brouillon.

¹⁵¹ « à examiner », dans le brouillon.

¹⁵² « Il entre » dans le brouillon.

¹⁵³ « Seulement » ajouté dans le brouillon.

¹⁵⁴ « Ainsi » absent dans le brouillon.

¹⁵⁵ « Encore » ajouté dans le brouillon.

¹⁵⁶ « se conservera désormais telle » dans le brouillon.

¹⁵⁷ « pieuse » absent dans le brouillon.

¹⁵⁸ « plus grande et plus solennelle » dans le brouillon.

¹⁵⁹ « donnée » absent dans le brouillon.

¹⁶⁰ « Elle serait complète » dans le brouillon.

¹⁶¹ « car son exemple » dans le brouillon.

¹⁶² « comme vous le remarquez encore », absent dans le brouillon.

¹⁶³ « exclusivement » ajouté dans le brouillon.

¹⁶⁴ « conserverions » dans le brouillon.

¹⁶⁵ « mère langue » dans le brouillon.

¹⁶⁶ « à défaut d'une pareille autorité » dans le brouillon.

¹⁶⁷ « Ce serait vraiment le moyen de conserver beaucoup de ces précieux ouvrages » dans le brouillon.

¹⁶⁸ « rares » ajouté dans le brouillon.

¹⁶⁹ « de disparaître et d'être perdus à jamais pour la littérature bretonne » dans le brouillon.

ne pourra¹⁷⁰ plus les dépouiller sans peine¹⁷¹. D'un autre côté, et j'en suis d'avance sûr¹⁷², chacun s'empressera¹⁷³ d'ouvrir son Portefeuille et d'offrir son plus précieux morceau¹⁷⁴. Je n'y vois qu'un seul obstacle, c'est l'inévitable mélange du profane avec le sacré ; mais ce mélange bien ordonné et bien classé par une main habile et impartiale¹⁷⁵ formerait un vrai repertoire breton varié¹⁷⁶ comme l'esprit humain où chaque bon morceau irait naturellement se placer à son chapitre.

Vous avez assisté en Angleterre aux réunions galloises, et vous connaissez par conséquent tout le bien qu'il en résulte pour la langue galloise. Vous n'ignorez pas non plus qu'il y a des gazettes exclusivement galloises non seulement pour les Gallois Welshant de cette province¹⁷⁷, mais qu'on en imprime même à Londres et à Liverpool pour les Gallois Welshant¹⁷⁸ de ces deux villes¹⁷⁹, &a. &a.

Grace à vos soins, le dictionnaire français-breton de m^f Le Gonidec, va donc enfin paraître après tant de difficultés¹⁸⁰ et de mauvais vouloirs, car, vous saurez que dès 1828 j'avais été chargé de traiter son impression chez M M Lefournier et Desperriers imprimeurs-libraires¹⁸¹ de cette ville¹⁸², et que son impression n'a tenu [qu'] à un rien¹⁸³. Ils en ont eu bien des regrets depuis, mais ils ne sont déjà plus, ainsi que notre à jamais regrettable maître¹⁸⁴. Vous connaissez d'ailleurs¹⁸⁵ toutes les autres vicissitudes [sic] de ce dictionnaire le plus nécessaire pour les Ecclésiastiques¹⁸⁶ et le plus important pour les Lettrés bas-bretons¹⁸⁷. Ainsi¹⁸⁸, veuillez m'inscrire comme un des souscripteurs¹⁸⁹, et aussi m'envoyer un exemplaire de la nouvelle édition de votre Barzaz-Breiz¹⁹⁰, en m'indiquant le libraire à qui je pourrai remettre le prix¹⁹¹.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération toute bretonne

Laouënan

Veillez, je vous prie, prier¹⁹² mr l'abbé Le joubiou¹⁹³ de me compter au nombre des souscripteurs à sa Grammaire et à son dictionnaire¹⁹⁴.

¹⁷⁰ « vous ne pourrez » dans le brouillon.

¹⁷¹ « sans une peine infinie » dans le brouillon.

¹⁷² « et j'en suis d'avance sûr » absent dans le brouillon.

¹⁷³ « s'empresserait » dans le brouillon.

¹⁷⁴ « concours » dans le brouillon.

¹⁷⁵ « sage » dans le brouillon.

¹⁷⁶ « un repertoire varié » dans le brouillon.

¹⁷⁷ « de la principauté de Galles » dans le brouillon.

¹⁷⁸ « Welshes Welshant » dans le brouillon.

¹⁷⁹ « deux grandes villes » dans le brouillon.

¹⁸⁰ « contrariétés » dans le brouillon.

¹⁸¹ « libraires » seulement dans le brouillon.

¹⁸² « de ce pays » dans le brouillon.

¹⁸³ « il a tenu à un rien qu'il n'ait été imprimé dès ce moment » dans le brouillon.

¹⁸⁴ « notre digne maître » dans le brouillon.

¹⁸⁵ « en outre » dans le brouillon.

¹⁸⁶ « le plus nécessaire pour les Ecclésiastiques » absent dans le brouillon.

¹⁸⁷ « les bretons lettrés » dans le brouillon.

¹⁸⁸ « Aussi » ?

¹⁸⁹ « au nombre de vos souscripteurs » dans le brouillon.

¹⁹⁰ « de vos chants populaires » dans le brouillon.

¹⁹¹ « le montant du prix » dans le brouillon.

¹⁹² « Veuillez également prier » dans le brouillon.

¹⁹³ Jean-Marie Le Joubiou (Ile d'Arz 1806-Vannes 1888).

¹⁹⁴ « dans le dialecte de Vannes » ajouté dans le brouillon.

Lettre de Théodore Hersart de La Villemarqué à Yves-Marie-Gabriel Laouënan¹⁹⁵

Quimperlé ce 14 Novembre 1845.

Monsieur et honorable compatriote,

Je vous remercie de la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, elle m'est plus agréable que je ne saurais vous le dire, et je suis heureux d'entrer en correspondance avec un homme que, d'après notre commun maître, j'apprécie déjà depuis longtemps. M. Le Gonidec me lut en effet plusieurs passages de votre roman pour exciter mon émulation et m'encourager à marcher sur les traces de ses meilleurs élèves. Et je conçus pour votre talent si breton tous les sentiments qu'il éprouvait lui-même. J'avais vivement désiré dès lors être mis en relation avec vous ; mais vous le savez, notre cher maître, poussait la discrétion jusqu'au mystère, et je n'insistai pas. Ce n'est que par M. Troude¹⁹⁶ que j'ai su que vous habitiez Brest, et j'ai immédiatement profité de cette bonne nouvelle pour vous adresser mon article et ma petite brochure. Si j'avais connu plus tôt votre résidence je vous aurais envoyé à mesure qu'ils paraissaient les n^{os} des *Lizeriou Breuriez ar Feiz* publication qui obtient un succès vraiment prodigieux, car elle marche sur 20.000 lecteurs. Mais je tacherai de m'en procurer pour vous. En attendant vous pouvez avoir la dernière livraison à la cure de Brest. Quant au *Barzaz-Breiz*, j'aurais été heureux de pouvoir vous en offrir un exemplaire, malheureusement je n'en ai plus un seul en ma possession (vous savez comme MM. les éditeurs sont peu gracieux) mais le premier libraire de Brest pourra vous en faire venir ou vous procurera tout de suite l'ouvrage, car je vois que dans toutes les villes de Bretagne, il s'en trouve à vendre.

Vous me parlez d'une prétendue grammaire de M. Le Joubioux ; il n'en fait point ; c'est M. Guillome¹⁹⁷ qui s'en occupe. Toutefois il est loin d'avoir fini son travail. Il se borne à copier et mettre celle de M. Le Gonidec dans le dialecte de Vannes. J'espère qu'avant longtemps nous pourrons commencer à publier la revue exclusivement bretonne dont vous me parlez aussi, pour cela il faut que notre classe d'archéologie de l'*association bretonne*, compte plus de membres *bretonnants* qu'elle n'en a, et qu'un nombre suffisant de rédacteurs capables soit formé. La Revue d'Armorique prépare les voies et le terrain. Que ne nous venez-vous en aide vous-même en publiant enfin Kastel Ker Iann ?

Recevez, Monsieur et honorable compatriote, l'assurance de ma sincère considération.

Th HERSART-VILLEMARQUÉ

Lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan à Théodore Hersart de La Villemarqué¹⁹⁸

Plouescat, le 8 octobre 1858.

Monsieur et cher compatriote,

Il y a long temps que ne nous sommes écrit, et, presque aussi long temps, je vous l'assure, que j'éprouve le besoin de m'entretenir avec vous à cœur ouvert et attristé sur notre chère mère

¹⁹⁵ Publiée par Louis Dujardin, *op. cit.*, p.365-366.

¹⁹⁶ Le colonel Amable-Emmanuel Troude (Brest 1803-*id* 1885).

¹⁹⁷ L'abbé Joachim Guillôme (Malguénac 1797- Kergrist 1857).

¹⁹⁸ LV45.049. (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3391>).

langue bretonne et les cruelles pertes que nous venons de faire de ses plus dignes et dévoués enfans. heureusement vous nous restez ; et vous serez toujours parmi nous l'élève le plus distingué de notre Maître à tous, Le Gonidec. Vous jouissez en outre, et à plusieurs titres, de la confiance des jeunes auteurs ecclésiastiques, vos disciples, et dont plusieurs vous ont dédié leurs ouvrages. On m'assure de plus, que Mong^r l'Evêque actuel de Quimper, frappé lui-même du cachet du génie de notre langue, a témoigné le désir de pouvoir prêcher sans peine¹⁹⁹, dans la langue du Pays dans sa non moins belle seconde cathédrale de S^t Pol, capitale du bon breton de Léon.

Ce serait à la fois le plus grand triomphe pour notre langue, et un exemple irrésistible pour nos jeunes Lévités bretons-bretonnans.

C'est à vous encore, mon très honoré compatriote, à l'exclusion de tous autres, à assurer le lettré prélat, membre du grand conseil impérial de l'Instruction, que rien ne serait plus facile à sa grace, puisqu'un vicaire, aujourd'hui attaché à la cure de S^t Pol, ne sachant pas le breton, l'avait appris tout seul dans un pays où on ne le parle pas, prêche aujourd'hui, dit-on, dans cette langue à l'étonnement et à l'édification des fidèles.

+ Ne serait-ce pas aussi le moment de provoquer de nouveau la création d'une chaire bretonne dans chaque grand-séminaire des trois diocèses bretonnans. Tous les ecclésiastiques à qui j'en parlai dans le temps, goûtèrent fort cette idée, et mong^r Graveran lui-même, dans une de ses dernières tournées épiscopales dans ce pays, outre la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire à ce sujet en 1843, voulut bien me témoigner les regrets de n'avoir pu encore accomplir cette pensée.

Voilà, à-peu-près, mon cher philologue, ce que je vous mandais, en janvier dernier, par mon ami, le docteur Cabon²⁰⁰, allant au jury, à Quimper, et dont vous deviez aussi en faire partie, mais vous vous êtes trouvé absent, à Paris.

Aujourd'hui je profite de nouveau de l'occasion de m^r Hypolite Bodenès²⁰¹, qui part pour le jury, qui doit avoir lieu à-peu-près en même temps que l'inauguration de la statue équestre du roi Grallon, et l'ouverture du Congrès breton, persuadé d'avance que je serai plus heureux cette fois.

Je vous parlais aussi d'un ouvrage le plus breton que je connaisse, et auquel il ne manque que d'avoir été écrit il y a mille ans, pour être le trésor le plus précieux qu'un philologue breton puisse trouver, tout en regrettant, puisqu'il est écrit de nos jours, qu'on n'ait pas suivi le système d'orthographe de notre grand maître Le Gonidec. – je veux parler du – Gwerçziou nevez hac a vras, war – Drubardereçziou Judaz

Gand ann aotrou – Y. Moal, persoun Sand-Martin euz a Vontroulez. – &²⁰²

C'est du Chapelain²⁰³ tout pur, me direz-vous ? – et vous vous écriez avec Boileau :

« Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve ;

¹⁹⁹Lecture incertaine.

²⁰⁰Sans doute Alexandre Clet René Marie Cabon de Mesormel (Plouescat 1805-id. 1876), chirurgien de Marine.

²⁰¹Sans doute Hippolyte Gabriel Marie Bodénès (Plouescat 1813-id. 1862), négociant.

²⁰²Yves Moal (Mespaul 1782-Saint-Martin-des-Champs 1857) ordonné en 1808, il fut vicaire à Morlaix, recteur de Commana en 1817, puis de Saint-Martin Morlaix en 1819. Il est l'auteur de « Gwerçziou nevez hac a vras war Drubardereçziou Jusas », *Barzounegou var Drubarderez Jusas* (Morlaix, Lédan, 1847) et de *Ar Breutaër Breizek. Oriad ar yez kaer brezounek* (Morlaix, Lédan, 1843). Adversaire de la réforme orthographique de Le Gonidec, Yves Moal avait créé sa propre graphie... dont il a été le seul utilisateur ! (Voir Yves Le Berre, *op. cit.*, p.445-446). Dans *Ar Breutaër Breizek*, si l'on en croit l'article de Louis Dujardin, « l'abbé Yves Moal », paru dans le journal *L'Arvor* des 17 et 24 août 1941, l'abbé Moal évoque le concours de la Société d'Émulation et un mémoire en breton qui est, à l'évidence, celui de Laouënan et que Dujardin pense à tort, être d'Yves Moal.

²⁰³Le poète Jean Chapelain (Paris 1595-id. 1674).

Et, de son lourd marteau, martelant le bons-sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cens. »²⁰⁴

C'est vrai : mais, tout y est breton et c'est²⁰⁵ d'un bout à l'autre du vrai breton même, et j'aime à le lire et relire, actuellement que je le lis comme s'il avait été écrit par m^r Le Gonidec lui-même. De la cette nécessité d'avoir dans chaque diocèse, un seul maître et seul guide pour chaque dialecte. Tout le breton est – là. Et ainsi soit-il.

Suite

J'ai également à vous parler d'un auteur breton dont je désire connaître l'adresse : il fait, dit-on, partie de votre congrès breton, et est un des auteurs des articles, ou plutôt de la Vie des personnages modernes de la Biographie Bretonne dont vous êtes vous-même un des rédacteurs, je veux parler de m. G Le Jean²⁰⁶ de Morlaix, m'assure-t-on.

Enfin, je vous demandais, si vous aviez pu vous procurer un exemplaire de la traduction bretonne de la Bible par m^r Le Gonidec, ou, si l'on trouvait à en acheter dans le pays de Galles. Depuis 1848, je suis retiré dans ce pays, et je n'ai plus de rapport avec les bretons bretonnans des deux pays qu'avec le Colonel Troude, lorsqu'il m'arrive par fois [sic] d'aller à Brest. Si vous le voyez à votre réunion, ne manquez pas de lui faire mes compliments. il n'aime pas le breton de m. Moal, et il a raison ; mais, enfin, c'est du breton et du vrai breton s'il avait été écrit d'après le système de m^r Le Gonidec.

Je désire également savoir si m^r Henry a continué sa traduction de la Bible, et dans ce cas je vous serais bien obligé de m'indiquer où je pourrai en trouver. Mais, je crains qu'il se soit arrêté-là, Et que c'est avec plus d'un motif qu'il a dit²⁰⁷ : Strif ha brezel²⁰⁸ a zo enn hon touez, o klask gouzout penaoz skriva ha prezeg hor brezounek evit ar gwella. Mar gell doareou ann Aotrou Gonidec treac'hi war²⁰⁹ ar c'hiz fall da c'halléga²¹⁰ e brezounek, hep dale²¹¹ dale²¹² ann dud gwiziek²¹³ a hello lakaat enn ho levriou eur prézek²¹⁴ iac'h ha digemesk, hag ann dud diwar²¹⁵ ar meaz, gwelloc'h disket²¹⁶, ho lenno gant dudi. Eaz a vezo neuze²¹⁷ ober levriou talvoudek, hag ar C'hallaoued n'ho devezo²¹⁸ mui leac'h da rebech d'e-omp paourentez iez hor bro. »

C'est, encore, ce que ses confrères illettrés bretons n'admettront pas. Et, cependant, quelle inconséquence. ils se prévalent de savoir aujourd'hui, en outre le français, le grec et le latin, et ne connaissent pas les principes de leur langue mère, celle qu'ils ont sucé [sic] avec le lait sur le sein de leur mère et celle dans laquelle ils sont appelés [sic] à instruire et à prêcher les fidèles ! – C'est en vain que mong^r Graveran, lui-même, leur a dit : le breton sera d'autant plus le langage usuel,

²⁰⁴ Boileau, *Epigrammes* XIII. Écrit à propos de *La Pucelle* de Jean Chapelain.

²⁰⁵ Lecture incertaine.

²⁰⁶ Guillaume Lejean (Plouégat-Guérand 1824-id. 1871). Il est effectivement, avec La Villemarqué, l'un des collaborateurs de la *Biographie bretonne* de Prosper Levot, Vannes, Caudéran, 1852, 2 volumes.

²⁰⁷ Iann-Willou Herry [abbé Jean-Guillaume Henry (Mellac 1803-Quimperlé 1880)], *Skritur sakr. Genes, pe Levr ar C'heneliez*, présentation, p. xvij-xviii.

²⁰⁸ « brezel » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²⁰⁹ « var » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹⁰ « c'hallega » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹¹ « dale » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹² « dale » non redoublé dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹³ « gwiziek » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹⁴ « prezeg » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹⁵ « diwar » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹⁶ « desket » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹⁷ « neuze » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

²¹⁸ « devezo » dans l'ouvrage de l'abbé Henry.

celui du cœur et de l'intérieur des familles et de la chaire qu'il sera pur et mieux parlé : Appliquons-nous donc à bien connaître et à observer ses règles, ajoute le digne Prélat, pour prévenir la décadence finale de notre précieux idiome : car sa conservation pure importe au bien de ce pays ; il y a une intime connexion entre le langage d'un peuple et son caractère, ses habitudes, ses mœurs et ses croyances. »

Vous voyez que je suis toujours votre confrère philologue breton, très dévoué à notre maître et votre très reconnaissant

Laouënan

La presque coïncidence de l'ouverture de votre Congrès avec celle des assises, et dans le même lieu, m'avait fait douter de sa date réelle, que les journaux de la localité sont venus confirmer, et me faire craindre que ma lettre ne vous parvienne, et dans ce cas j'y mets un timbre-poste, avec prière de vous la faire tenir²¹⁹.

On m'avait aussi assuré que m^r Le Jean était bibliothécaire-archiviste à Quimper. Mais on vient également de me dire qu'il n'en est rien, et qu'il habite dans ce moment Paris. Si vous savez son adresse, veuillez m'en faire part.

Nous venons de perdre Brizeux²²⁰ ; m^r Durand²²¹ est mort il y a déjà quelque tems.

Nous avons un nouvel auteur breton : L. M. D. K. et L'histor ar Vreiz²²². – Qui est-il ? On n'a pas voulu me dire son nom à Brest. – Vous le connaissez peut-être. On m'a seulement assuré que c'était un ecclésiastique. Que Dieu en soit loué.

Lettre d'Yves-Marie-Gabriel Laouënan à Théodore Hersart de La Villemarqué²²³

[22 mars 1860]²²⁴

A M^r Le V^{te} de La Villemarqué,
Membre de l'Institut, chevalier de la légion d'honneur &.
A son château de Keransker, près-Quimperlé

Monsieur et savant compatriote Bretonnant,

A la nouvelle que vous me donniez dans votre lettre qu'on allait enfin imprimer la Bible-bretonne de notre maître à tous, Le Gonidec ; et, dans la joie de mon cœur, j'écrivis immédiatement à M^r L. Prud'homme, à S^t Briec, pour le prier de me compter au nombre de ses premiers souscripteurs, lui témoignant d'avance toute ma reconnaissance du service spirituel qu'il rendait à notre langue, et, le monument éternel qu'il élevait à la gloire de notre digne maître.

Je suis resté depuis sans réponse lorsque le hasard envoya ici, comme receveur de l'Enregistrement, le jeune Lohon, son neveu. Je le priai alors de demander à son oncle s'il imprimait réellement la Bible en breton de Le Gonidec, et à quel point elle se trouvait, désirant le livre en cette langue, avant de mourir ; et il me fit savoir qu'elle marchait lentement. Le manuscrit et les épreuves allant et revenant de Brest, et qu'il pensait qu'elle ne pourrait pas être terminée

²¹⁹ Lecture incertaine.

²²⁰ Brizeux est mort à Montpellier le 3 mai 1858.

²²¹ L'abbé Alain Durand est mort en 1852.

²²² *Histor ar vreiz komposet gant L.M.D.K. : Enn envor ann aotron graveran*, Brest, Lefournier, 1855. L'auteur est Anne Le Bastard de Mesmeur, (Anne de Jésus) (Quimper 1823-Crozon 1920). L.M.D.K sont les initiales de « Leanez Mezmeur Deus Kraozon » (une religieuse Mesmeur de Crozon), et non, comme on le lit parfois de « Louis Miorcec de Kerdanet ».

²²³ LV45.050. (<http://bibnumcrbc.huma-num.fr/items/show/3392>).

²²⁴ Laouënan indique en effet à la fin de sa lettre qu'il aura 79 ans le surlendemain, or il est né le 24 mars 1781.

d'ici, au moins, à un an. – Pressez donc l'ami Troude, car je pense que c'est lui qui a la direction de l'impression, et la correction des épreuves.

Quand, enfin, fera-t-il aussi imprimer l'Imitation de Jesus-Christ, en breton de Le Gonidec ?

On m'a dernièrement présenté une Imitation bretonne de Notre Seigneur, qu'on m'a dit être une bonne traduction, dans cette langue, de celle en français de m^r l'abbé Lamennais. Je ne le pense pas, bien qu'il soit écrit en meilleur breton plus pur que celle imprimée à Quimper en 1825 : je préfère la préface de celle-ci : elle est du moins vraie²²⁵, puisque tout le monde reconnaît que c'est le plus beau livre, après celui de Notre Seigneur.

Vous l'avez dit, mon cher Breton-bretonnant, on ne nous pardonnera jamais d'avoir accusé nos Lévites bas-bretons, vous pourriez même dire, en jouant sur les mots, nos prêtres ignorantins et réfractaires en fait de la langue de leur grand'mère. Continuons néanmoins, cela poussera et fleurira tôt ou tard, comme le perce-neige. On ne saurait concevoir co[m]bien cela tient à la dignité, et à l'élévation du prêtre : Peut-on, en effet, sans être maître dans la langue dans laquelle on prêche croire au don des langues et à la descente du S^t Esprit sur leur tête. il faut donc les inspirer, ou, au moins, les convertir à leur langue d'avance²²⁶.

Pourtant, mon cher frère breton, je vais vous recommander les œuvres d'un Kloarek-bas-breton converti, mien parent, et, qui avant notre S^t Père le Pape lui-même, pouvait parler breton, ne pouvait rien lui apprendre²²⁷. – Vous la saviez donc par principe ? – Est-ce qu'il y a des principes dans notre langue ? – Vous la parlez-donc tous également ? – mais certainement ! – Vous comme votre curé et votre garçon de ferme, de cochon, &c ? &c – Er memez-tra Doué ? – Eh bien, mon cher, il faut convenir que vous êtes de fameux bretons. Assez causé comme ça !!

Aujourd'hui, revenu de son erreur, honteux de son savoir faire d'autrefois, il s'est appliqué à l'étude de la langue bretonne : travaille tant et tant, et, comme petit marchand mercier et secrétaire de son commerce, il réjouit²²⁸ ses chalands par sa poésie, et passe parmi eux pour un Barz euz ar chenta rang, et s'est enfin décidé à venir me trouver pour me prier de le recommander à vous en vous adressant la liste de ses travaux et un échantillon de son savoir faire actuel, S'il avait le bonheur d'être goûté par vous, il aurait un brevet de capacité qui le rendrait heureux pour toute la vie.

Veillez donc, mon cher Compatriote, jeter [sic] un coup d'œil sur ces divers essais, et mandez-moi franchement ce que vous en pensez. Si vous trouvez que l'auteur a du fond, et que vous goûtez réellement ses travaux, encouragez-le, et je me charge de le mettre en rapport avec vous, et passer²²⁹ ainsi sous vos inspirations : il a besoin de protection, et sous votre direction, il ne peut que grandir. Veillez donc être son patron.

Tout à vous avec reconnaissance

Votre compatriote bretonnant

Laouënan

Ma plume vient de tomber sur mon papier : – Pardon, excuse : j'aurai, après demain 79 ans révolus. A cet âge, il est bien permis un peu barbouiller [sic].

²²⁵Lecture incertaine.

²²⁶Lecture incertaine.

²²⁷Lecture incertaine : « [on] ne pouvait rien lui apprendre » ?

²²⁸Lecture incertaine.

²²⁹Lecture incertaine.